

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 1930

PRÉSIDÉE PAR

M. FRANÇOIS SICARD

PRÉSIDENT



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M CM XXX

INSTITUT.
1930. — 22.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165843

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 1930

PRÉSIDÉE PAR

M. FRANÇOIS SICARD

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

PROGRAMME DE LA SÉANCE

1^o Exécution du morceau symphonique *A Saint-Valery*.
— M. LOUIS FOURESTIER.

2^o Discours de M. le PRÉSIDENT.

3^o Proclamation des grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Gravure en taille-douce, de Composition musicale et des prix décernés en vertu de diverses fondations.

4^o *Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Patey*, par M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel.

5^o Exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. TONY AUBIN, élève de MM. PAUL DUKAS et NOEL GALLON.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du samedi 29 novembre 1930

DISCOURS

DE

M. FRANÇOIS SICARD

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Cette séance annuelle impose au Président le pieux devoir de rendre aux confrères disparus un solennel et suprême hommage.

Nous n'avons eu que peu de temps la joie de compter parmi nous René Menard. Né en 1861, d'un père historien, critique d'Art, directeur des Arts décoratifs, il eut pour oncle Louis Menard, savant helléniste et poète d'une haute inspiration. C'est dans ce milieu classique, éclairé, que René Menard reçut l'initiation aux beautés de l'Art. Il en fut pénétré profondément.

Sa première œuvre parut au Salon de 1883; ses premières toiles contenaient déjà le germe de toutes les qua-

lités qu'il devait plus tard développer et mûrir. Sans se laisser influencer par le succès, il affirmait déjà sa personnalité.

Fervent admirateur de la poésie grecque et latine, il en pénétra son œuvre tout entier. *Rêve Antique, la Vie pastorale* sont des tableaux grandioses par l'exécution magistrale, le sentiment symphonique qui s'en dégage. Nous y trouvons déjà l'expression de tout l'œuvre de René Menard. *L'Age d'or* est une scène idyllique et charmante qui enferme en elle une saveur virgilienne et comme un parfum antique.

René Menard, esprit curieux et éclairé fut entraîné vers de nouvelles sensations, à la source de notre culture grecque et latine. Il accomplit d'importantes croisières sur les côtes méditerranéennes, d'où il rapporta une série de paysages de grand style : ruines de Girgenti, de Ségeste, de Paestum éclairées par la splendeur des soleils couchants.

Certaines impressions de la Sicile ont un charme indicible et reflètent la paix harmonieuse, infinie de ses horizons de rêve. Elles évoquent, à travers les ruines des temples, les ombres lointaines des immortels créateurs de la Beauté antique et éternelle.

A son retour de sa croisière méditerranéenne, Menard fut invité à décorer la Salle de travail des Hautes Études à la Sorbonne.

Dans ses portraits, il aimait à observer, à étudier le rayonnement intérieur de l'âme. Les portraits de sa mère, de son oncle, d'André Chevrillon compteront parmi les plus beaux de notre époque.

Menard fut un esprit réfléchi, distingué, affable, estimé et regretté de tous ses confrères.

Nous devons perdre également Auguste Patey, maître éminent de la gravure en médailles — nature modeste et laborieuse — tout entier à sa lourde tâche de professeur et de directeur de la gravure à la Monnaie. Il en conduisit les travaux pendant trente-trois ans. C'est en pleine activité qu'il est mort.

Élève de Chapu, Chapelain, Jouffroy, il prit rapidement une place parmi ses confrères. Par ses médailles de Pasteur, de Roty, de la Société des Architectes, celle de l'Hôpital René Sabran, il conquit les suffrages des connaisseurs.

Il était depuis 1913, chef d'atelier de gravure à l'École des Beaux Arts, où il forma de très brillants élèves. Mais il y avait en lui, en plus des mérites du Maître, cette qualité suprême de l'Artiste : la Bonté.

Il lègue à l'Académie des Beaux-Arts la somme de 60 000 francs dont les arrérages serviront à récompenser le graveur en médailles à son retour de Rome, à la condition qu'il ait accompli toutes ses obligations de pensionnaire.

Je ne m'étends pas sur les mérites de notre éminent confrère. Vous allez entendre la très belle notice que le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, M. Widor va vous lire sur la Vie et l'Œuvre de notre regretté Auguste Patey.

Notre correspondant Gustave Macon, ancien secrétaire du duc d'Aumale, conservateur-adjoint au musée Condé mourait le 1^{er} novembre, dans la gare des Invalides, alors qu'il partait pour Dreux, afin d'assister à l'inauguration de la statue tombale de la duchesse de Chartres.

Depuis trente-trois ans il veillait sur le château de Chantilly, les collections, le domaine. Il avait voué sa vie à l'œuvre entreprise par le duc d'Aumale et il s'est attaché à cette tâche, pieusement guidé par son admiration et sa fidélité pour son prince. Conscient de la mission que celui-ci lui avait confiée, il possédait au plus haut degré, comme l'a écrit notre éminent confrère Paul Bourget, cette dignité du Serviteur qui se retrouve chez tous les représentants d'un bel idéal.

*
* *

Une coutume déjà lointaine veut que le Président de l'Académie des Beaux-Arts adresse ses affectueux souhaits aux lauréats du Prix de Rome qui vont se rendre à la Villa Médicis.

Je ne saurais vous donner l'impression de détenir la Vérité en Art. Cette Vérité est multiple. Aussi vais-je vous parler comme un artiste, qui s'adresse à de jeunes artistes, qui ont devant eux l'Avenir.

Ne soyez pas surpris du désir que j'aurais de voir inscrit en tête de votre itinéraire de voyage l'adage bien connu : « tout chemin mène à Rome », et de vous voir

appliquer la réalité du dicton par un détour de quelques jours à Londres, où vous trouveriez à « la Maison de l'Institut de France », fondée par le baron Edmond de Rothschild, une hospitalité qui vous permettrait de compléter vos connaissances d'art par la visite de la « National Gallery », où les grands maîtres de la peinture sont représentés et où l'École anglaise, pleine de charme et d'élégance, s'est affirmée en des œuvres d'un pinceau vigoureux. Quant au British Museum, vous y admireriez la statuaire grecque, présentée merveilleusement, les marbres les plus importants du Parthénon, la sublime figure de Déméter, et ce serait une sorte de purification de l'esprit dans cette source de claire beauté — pour vous, qui êtes à la veille de pénétrer en Italie et d'y faire un séjour d'études.

Si nous voyons des groupements d'artistes suivre la voie classique, en y ajoutant une vision personnelle, pour se frayer un chemin dans le modernisme, nous ne pouvons que les en féliciter. Ils retrouvent dans cette voie la tradition française qui est notre gloire nationale.

L'Académie des Beaux-Arts vient de vous distinguer parmi vos camarades : vous êtes les heureux du concours. Bientôt vous vous trouverez dans un milieu évocateur d'un passé sans égal par les chefs-d'œuvre que renferment la Grande Rome Antique et la Rome Papale.

Pendant votre prochain voyage à travers les campagnes, les villages et les villes qui se présentent si pittoresquement, vous vivrez des heures inoubliables.

Si vos yeux savent voir, votre esprit comprendre, ce

dont je ne doute pas, vous garderez de ces révélations successives un vivant souvenir, — si vivant en vous, j'en suis sûr, que vous aurez plus tard le désir de revivre les premières émotions, éprouvées en pleine jeunesse pendant ce voyage en Italie.

Après avoir vu les œuvres éblouissantes qui vous auront enthousiasmés, dans le calme, loin de Paris, vous serez avec vous-mêmes. C'est à ce moment qu'il vous faudra puiser en vous assez de volonté pour laisser aller votre imagination vers une œuvre que vous aurez à cœur de réaliser.

Surtout, si vous m'en croyez, défendez-vous d'attirer sur vous l'attention par une œuvre que les erreurs de la mode recommanderaient seules à la curiosité.

Il est impossible en Art de dire : Voilà ce qu'il faut faire, — mais il faut porter et entretenir en soi un amour passionné pour la création de l'œuvre d'Art.

Celui qui vous parle voudrait que vous ne vous égariez pas dans les sentiers battus par les incapables. Il faut viser plus haut ! de cette manière vous aurez des chances d'acquérir du talent.

Les modes sont passagères ; les nouveautés outrancières qu'elles inspirent sont fragiles. Il ne faut pourtant pas rejeter sans examen les nouvelles tendances dans les différentes manifestations de l'Art.

Il convient de se rappeler que rien n'est stable. Les changements, en Art comme en toute chose, se produisent lentement tous les jours. Ce qui semble à certains esprits définitif aujourd'hui, ne le sera plus demain.

D'autres visions d'Art viendront éteindre ou voiler celles que nous aurons aimées d'abord. La vague de modernisme, à la fin de sa course, viendra mourir à son tour sur le rivage, comme toutes celles qui la suivront dans l'espace des temps.

Il faut être de son époque. D'ailleurs comment ne le serait-on pas, même malgré soi? Ne comptons-nous point aujourd'hui comme jadis, dans tous les domaines, de grands esprits qui élèvent la pensée par leur talent?

Combien d'artistes différents ont travaillé sous le ciel d'Italie? Ils n'en ont pas moins gardé leur personnalité.

Par sa grande paix salubre, au milieu de tant de splendeurs réunies, la Villa Médicis est un lieu privilégié pour l'esprit libre.

Le séjour qui vous y est offert, est le plus utile qui soit, grâce à la liberté qu'il vous donne de vous livrer tout entier à vos pensées et à vos travaux.

Vous savez que notre époque a beaucoup enlevé à tous les pays leur individualité, leurs costumes particuliers. Vous ne trouverez plus à Rome, à la porte de la villa Médicis, autour de la charmante et délicieuse fontaine, souvent peinte par Corot, ces groupes d'italiens en costumes multicolores, au repos à l'ombre des arbres ou dansant la tarentelle au son de l'accordéon et du tambour de basque. La vision de Léopold Robert, les lazzaroni se chauffant sur les marches du grand escalier de la Trinité des Morts, les ruines romantiques envahies de lierres où paissent des troupeaux gardés par un pâtre qui joue de la flûte ne peuvent être admirées aujourd'hui que dans les œuvres conservées dans nos musées. — Nous

vivons dans d'autre temps — il n'y a que le marchand de limonade et de glace qui résiste au progrès ! Mais certainement quoiqu'au temps de Léopold Robert les progrès n'aient pas atteint la rapidité actuelle, Rome ne devait ressembler en rien à celle d'Hubert Robert et de Fragonard.

En ces dernières années, d'anciens pensionnaires ont affirmé de très grandes qualités dans leurs œuvres. Le bienfait qu'ils ont recueilli de leur séjour à la Villa s'affirme dans leurs travaux d'art; ils prennent leur place parmi ceux qui font honneur à notre École.

Vous qui allez partir, vous aurez également à cœur de faire honneur à l'École de France à Rome, au renom de l'Art français. Là doit être l'unique préoccupation de votre jeune conscience, pleine d'idéal et de rêves d'avenir.

Un atelier vous attend à la Villa, dans un milieu merveilleux, où l'Art surgit de tous côtés, dans les jardins délicieusement dessinés, dans le Palais des Médicis qui s'élève en plein ciel bleu.

Je vous souhaite, Messieurs, de travailler seuls, dans la ferveur et dans la joie. Laissez de côté les sombres pensées et les soucis journaliers; ayez l'esprit clair, la pensée saine, ce sont là vertus propres à l'âme française, — et soyez tout à votre Art.

Avant de terminer, je tiens à dire un mot d'une grande œuvre française à l'Étranger.

Je viens de parler, en m'adressant aux jeunes prix de Rome, de la fondation de la maison de l'Institut de France à Londres. Je voudrais aussi que tous les jeunes artistes sachent que, dès à présent, la « Villa Velasquez » qui

s'élève à Madrid, sur un terrain que nous devons au don royal de sa Majesté le Roi d'Espagne, est prête à les accueillir.

C'est à l'État que nous devons les crédits qui ont été nécessaires à sa construction. De généreux donateurs ont apporté aussi leur aide précieuse à l'achèvement de son édification.

Grâce à la volonté, à la ténacité de son secrétaire perpétuel, l'Académie des Beaux-Arts peut être fière de cette création.

Je tenais à féliciter et à remercier dans cette séance annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, les donateurs et les animateurs d'une si belle œuvre.

GRANDS PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

Le sujet proposé était : *Geneviève de Brabant*.

L'Académie a décerné :

Le grand prix à M. Yves-Victor BRAYER, né à Versailles, le 18 novembre 1907, élève de M. Lucien Simon;

Un premier second grand prix à M. Rolland-Marie GÉRARDIN, né à Paris, le 18 novembre 1907, élève de M. Paul Laurens;

Un deuxième second grand prix à M^{lle} Irène KALEBDJIAN, née à Paris, le 25 mai 1910, élève de M. Sabatté.

SCULPTURE

Le sujet du concours était : *Le lanceur de javelot*.

L'Académie a décerné le grand prix à M. André BIZETTE-LINDET, né à Savenay (Loire-Inférieure), le 26 février 1906, élève de MM. Injalbert et Bouchard;

Un premier second grand prix à M. Mathias-François-Jean-Baptiste MÉHEUT, né à la Croix Saint-Brieuc, (Côtes-du-Nord), le 23 mars 1905, élève de M. Jean Boucher;

Un deuxième second grand prix à M. Gaston-Jules-Louis CADENAT, né à Marseille, le 26 juin 1905, élève de MM. Coutan, Landowski et Carli.

ARCHITECTURE

Le sujet du concours était :

Une école supérieure des Beaux-Arts.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Achille-Émile-Joseph-Constant-François CARLIER, né au Quesnoy (Nord), le 4 avril 1903, élève de MM. Pontremoli et Gromort;

Un premier second grand prix à M. Noël-Louis-Gabriel LEMARESQUIER, né à Paris, le 6 août 1903, élève de MM. Laloux et Lemaesquier;

Un deuxième second grand prix à M. Alexandre-Alfred COURTOIS, né à Paris, le 7 mars 1904, élève de M. Paul Bigot.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE

Le sujet du concours était : *Orphée.*

L'Académie a décerné le grand prix à M. Jules-Henri LENGREND, né à Marly (Nord), le 17 août 1907, élève de MM. Laguillermie, Buland et Pierre Laurens;

Un premier second grand prix à M. Louis-Étienne LOUVRIER, né à Montpellier, le 15 novembre 1905, élève de MM. Laguillermie, Buland et Pierre Laurens;

Un deuxième second grand prix à M^{lle} Simone-Louise-Marie LATRON, née à Vendôme, le 4 avril 1905, élève de MM. Pierre Laurens et Dézarrois;

COMPOSITION MUSICALE

Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *Actéon*, par M. Paul AROSA.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Tony AUBIN, né à Paris, le 8 décembre 1907, élève de MM. Paul Dukas et Noël Gallon ;

Un premier second grand prix à M. Marc VAUBOURGOIN, né à Bordeaux-Caudéran (Gironde), le 19 mars 1907, élève de MM. Ch.-M. Widor et Paul Dukas ;

Un deuxième second grand prix à M^{lle} Yvonne DESPORTES, née à Cobourg (Saxe), le 18 juillet 1907, élève de MM. Paul Dukas et Noël Gallon.

PRIX DÉCERNÉS EN VERTU DE DIVERSES FONDATIONS

PRIX LEPRINCE

Les intérêts de cette fondation, qui doivent être partagés, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, sont attribués, cette année, à M. BRAYER, peintre; M. BIZETTE-LINDET, sculpteur; M. CARLIER, architecte; M. LENGREND, graveur en taille-douce.

PRIX TRÉMONT

L'Académie, a décerné des prix *cinq cents francs* à M. GÉRARDIN, peintre et à M. MÉHEUT, sculpteur, de *mille francs* à M. PIRIOU, musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, a été partagé entre M^{me} FLORIMOND et M^{lle} DAVAU

PRIX ACHILLE LECLÈRE

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au

concours par l'Académie a été décerné à M. Paul DOMENC ; des mentions ont été attribuées à MM. Louis ARRETCHÉ, Alfred BERNARD, JACQUIN-FAUCHIT, et MAXE KLEIN.

PRIX CHARTIER

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, a été décerné à M. WOOLLETT, compositeur de musique.

PRIX JEAN LECLAIRE

Un prix Jean Leclaire a été décerné à M. Michel RUYSSEN, qui a obtenu le plus grand nombre de valeurs à l'École des Beaux-Arts.

Un autre prix a été décerné à M. A. HARDY qui, passant de la 2^e classe dans la 1^{re}, a mis le moins de temps à remplir les conditions imposées à cet effet par les règlements de l'École des Beaux-Arts.

FONDATION DUBOSC

Le revenu de cette fondation, qui est annuellement de *sept mille neuf cents francs*, a été partagé également, suivant les intentions de l'auteur, entre les logistes peintres et les logistes sculpteurs des concours de 1930.

FONDATION DELANNOY

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, attribué, chaque année, à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture, a été décerné à M. CARLIER.

FONDATION AMBROISE THOMAS

Ce prix annuel, d'une valeur de *douze cents francs*, a été partagé entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du grand prix de Rome en 1930.

FONDATION LUSSON

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, délivré tous les ans à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. LEMARESQUIER.

FONDATION LABOULBÈNE

Le revenu de cette fondation (2 550 fr.), a été partagé entre les artistes peintres admis en loge.

FONDATION CAMBACÉRÈS

Ce prix, destiné à récompenser les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture,

le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce, a été attribué à M. GÉRARDIN, peintre, à M. MÉHEUT, sculpteur et à MM. TROUSSARD et GUIRAUD, graveurs.

FONDATION PIGNY

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le second grand prix au concours de Rome, est attribué à M. LEMARESQUIER.

PRIX LÉON BERTAUX

Ce prix annuel, à décerner à l'élève femme, sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture, a été attribué à M^{lle} BOULAY, sculpteur.

FONDATION SANFORD SALTUS (500 fr.)

Ce prix annuel, en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris, a été décerné à M. GAUTIER, et, en raison des disponibilités, exceptionnellement porté à *quinze cents francs*.

FONDATION VEUVE BEULÉ

Ce prix, qui doit être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien qui,

étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aurait fait cette année-là l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie, a été décerné à M. LETOURNEUR, statuaire.

PRIX KARL BEULÉ

Cette bourse de voyage, d'une valeur de *quinze cents francs*, destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste a été attribuée à M. TAÏB.

PRIX GABRIEL FERRIER

Ce prix, décerné tous les ans par un jury spécial, dont la décision est soumise à la ratification de l'Académie, à l'auteur d'un tableau de figure ou d'histoire exposé au Salon des Artistes français, a été attribué à M. AUBRY.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3 000 fr.)

Les arrérages de ce legs, destiné au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État, ont été attribués à MM. TROUSSARD et GUIRAUD.

FONDATION DE CAEN

Les revenus de cette fondation, à répartir entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris, ont été décernés à MM. OCTOBRE, LETOURNEUR et HOURLIER.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix, délivré chaque année soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome a été décerné à MM. TROUSSARD et GUIRAUD.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

Ces trois prix, de *neuf mille francs* chacun, destinés à récompenser chaque année un peintre, un sculpteur et un dessinateur, ont été décernés à M^{lle} O. PAUVERT, peintre, M. BERTOLA, sculpteur. Le prix de dessin a été prorogé.

PRIX DESPREZ

Sur les arrérages de la fondation, destinée à récompenser des œuvres de sculpture, l'Académie a décerné cette année un prix de *mille francs* à M. LEROY.

PRIX BRIZARD

Ce prix, destiné à récompenser alternativement l'auteur d'une marine et celui d'un paysage, et qui devait l'être cette année à l'auteur d'un paysage, a été prorogé.

PRIX EUGÈNE PIOT

Sur les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser alternativement une production de peinture ou de sculpture, l'Académie a décerné, en 1930, un prix à M. SAUSSE, sculpteur.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY

Ce prix, à l'auteur d'une œuvre construite, a été décerné à M. HULOT, architecte.

PRIX JARY

Ce prix, institué en faveur du pensionnaire architecte qui a rempli toutes ses obligations envers l'État, est payé par le Ministère.

PRIX MEURAND

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser alternativement un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage.

L'Académie a décerné le prix à M. ALAUX, peintre d'histoire.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE

Le revenu de *sept cents francs* de cette fondation, qui doit être employé chaque année en deux portions égales en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du même établissement, se destinant à l'art dramatique, a été partagé entre M^{lles} S. STAPPEN et FOJANE.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE

Le prix Édouard Lemaître, destiné à récompenser un jeune peintre de paysage, a été prorogé.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE (1.400 fr.)

Sur les revenus de cette fondation, un prix de *mille francs* a été décerné à M. SCHULTZ-DAL, un de *quatre cents francs* à M. BESSÉ.

PRIX GUSTAVE GERMAIN

Les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser un artiste à son retour de Rome, ont été attribués à M. LETOURNEUR, sculpteur.

PRIX FÉLIX DUBAN (1.500 fr.)

Ce prix, attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome, et après l'exposition à Rome et à Paris, de ses envois réglementaires, a été décerné à M. HOURLIER.

PRIX DOUBLEMARD

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, est destiné à établir un concours entre les élèves sculpteurs se préparant au Concours pour le Grand Prix de Rome en sculpture. Celui qui est proclamé le premier, à la suite de ce concours, reçoit *dix-sept cents francs*, le second *cent francs*.

Le premier prix a été décerné à M. Henri LAGRIFOUL; le 2^e prix à M. Paul REY.

PRIX BORDIN

L'Académie a partagé ce prix qui est de *trois mille francs*, entre M. Louis GODEFROY : *L'Œuvre gravé d'Adriaen Van Ostade* et M. Gabriel ESQUER : *Iconographie historique de l'Algérie*.

PRIX DUQUESNE-TRESSE

Ce prix, de la valeur de *cinq mille francs*, à décerner au grand prix de Rome de musique, a été attribué à M. Tony AUDIN.

PRIX DESCHAUMES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est attribué à de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

L'Académie a décerné ce prix à M. Paul ANDRIEU.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD

Ce prix de *dix-huit cents francs*, fondé par M^{me} Hérold, veuve Clamageran, en faveur de l'élève musicien qui aura obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. VAUBOURGOIN.

PRIX ROUYER

Ce prix, de *mille francs*, destiné à récompenser un relevé d'architecture française, a été décerné à M. BALLEY-GUIER.

FONDATION LECLERC-MARIA BOULAND

Ce prix, est destiné à récompenser un artiste peintre ayant obtenu une mention au salon annuel. En raison des disponibilités, deux prix ont été décernés, l'un à M. L. WEILL, l'autre à M. JÉRÔME.

FONDATION JULES et CLARISSE TALRICH (300 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser le meilleur élève du cours d'Anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts, a été décerné à M^{lle} Madeleine MONTFORT.

FONDATION ARDOIN (1 600 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinée à récompenser des *jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts*, ont été partagés également entre M^{lles} BOULAY et RESSÉQUIER.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1 600 fr.)

Ce prix, institué en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), a été partagé entre M^{mes} BARRIÈRE, MORIDE et GARRON-ZEIGLER.

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD

L'Académie a partagé également les arrérages de cette fondation, qui sont de *cinq mille francs*, entre trois bénéficiaires choisis conformément aux généreuses intentions de la donatrice.

PRIX THORLET

La somme de *quatre mille francs*, mise à la disposition de l'Académie par l'Institut, a été ainsi partagée : M^{lle} J. DUPORTAL (1 000 fr.) : *Catalogue manuscrit des gravures de la bibliothèque de l'Institut*; M. Hubert PIERQUIN : (1 000 fr.) : *Études poétiques sur l'Art français et Études poétiques sur l'Art étranger*; M. E. MAGNE (1 000 fr.) : *Nicolas Poussin*; le Président de la SOCIÉTÉ D'ICONOGRAPHIE PARISIENNE (1 000 fr.).

FONDATION ANASTASI (5 000 fr.)

Cette fondation, instituée en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les arrérages de cette fondation doivent constituer une pension en faveur d'un musicien d'orchestre. Celle-ci a actuellement son bénéficiaire.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER (700 fr.)

Cette pension annuelle, fondée en faveur d'un artiste peintre, a été attribuée à M^{me} Veuve ARUS.

PRIX HENRIETTE FLAMENG

Ce prix, qui doit être attribué à un artiste malheureux, de préférence un démobilisé, a été décerné à M. TÉTARD, sculpteur.

FONDATION CARTIER-BRESSON

Les arrérages de cette fondation, destinée à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées à la guerre, ou leurs veuves, ont été partagés entre MM. GUINARD et CHAUVIN.

PRIX ALFRED MOREAU (9000 fr.)

Les arrérages de cette fondation, qui doivent être remis à la veuve ou aux enfants orphelins d'un peintre ou d'un sculpteur de talent désignés par l'Académie, ont été partagés conformément aux généreuses intentions de fondateur.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE (1200 fr.)

Ce prix biennal, en faveur d'un peintre militaire, a été prorogé.

PRIX DE RADIOLA (3 000 fr.)

Ce prix, qui doit être décerné à un jeune architecte qui, ayant obtenu le second prix au concours de Rome, et se trouve hors d'état de concourir de nouveau par suite de la limite d'âge, a été décerné à M. LABATUT.

PRIX GUSTAVE CLAUSSE (1 000 fr.)

Ce prix, destiné à faciliter le travail de *restauration*, exigé comme envoi de dernière année, d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis, a été attribué à M. HOURLIER.

PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts, a été prorogé.

PRIX LÉON BONNAT (2 600 fr.)

Les arrérages de ce prix, de *deux mille six cents francs*, à partager chaque année entre le premier et le deuxième second grand prix de Rome en peinture, ont été partagés entre M. GÉRARDIN et M^{lle} KALEBDJIAN.

FONDATION REDON (4 000 fr.)

Ce prix de *quatre mille francs*, qui sera remis chaque année au pensionnaire architecte, au moment de son retour de la Villa Médicis, s'il a rempli ses obligations réglementaires, a été attribué à M. HOURLIER.

PRIX GUSTAVE COURTOIS (3 400 fr.)

FONDÉ PAR M. DAGNAN-BOUVERET

Ce prix *annuel* de *trois mille quatre cents francs*, en faveur de l'auteur d'un tableau, — étude de nu ou portrait, se distinguant par ses qualités de construction ou de modelé — exposé au salon des Artistes Français ou de la Société Nationale des Beaux-Arts, a été décerné à M. PASCAU.

FONDATION LÉON BONNAT (6 500 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *six mille cinq cents francs* dont les arrérages seront distribués *chaque année* à des artistes peintres français dans le besoin. Le prix a été partagé entre quatre bénéficiaires.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANNDRY (1 200 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser un artiste de talent, a été partagé entre MM. PERNELLE et MORÉTEAU.

PRIX MONBINNE (3000 fr.)

Ce prix, attribué à l'auteur d'une œuvre symphonique ou de la musique d'un opéra-comique, a été décerné à M. LEVADÉ.

PRIX CHAUDESAIGUES (2 annuités de 2000 fr.)

Ce prix, décerné après concours à un architecte, a été attribué à M. Paul DOMENC.

PRIX BERNIER

Sur les arrérages de la fondation, l'Académie a décerné des prix de *deux mille francs* à M. Raymond ESCHOLIER : *Delacroix*; à M. A. FONTAINE : *Les Collections de l'Académie royale de peinture et de sculpture*; à MM. HÉROLD et VUAFLART : *Jean de Jullienne et les graveurs de Watteau*; à M. GIACOMETTI : *La vie et l'œuvre de Houdon*; — des prix de *mille francs* à MM. C. DE VINCK et VUAFLART : *La place de l'Institut*; à MM. MAUMENÉ et d'HARCOURT : *Iconographie des Rois de France*; au PRÉSIDENT DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS; à M. A. DORIA : *Louis Tocqué*; — des prix de *cinq cents francs* à M. Pierre GAUTIER : *Paris*; à M. Albert GARCET : *Le Château de Chantilly, Les Singeries*; à M. Paul JARRY : *Les hôtels du Faubourg Saint-Antoine*; à M. CELLIER : *Les passions et l'oratorio de Noël de J.-S. Bach*.

PRIX HAUMONT

Ce prix de *mille huit cents francs* à l'auteur d'un paysage avec figure, a été partagé entre M^{lle} DE JAEGHER et M. Jacques JOLY.

PRIX NICOLO

Ce prix de *sept cents francs* à l'auteur d'une composition mélodique, a été décerné à M. Louis DUMAS.

PRIX JACQUES DURAND

Ce prix de *douze mille francs* à l'auteur français d'une œuvre symphonique ou de musique de chambre, a été partagé entre MM. LE BOUCHER et DUSSAUT.

PRIX SUSSE FRÈRES

Ce prix de *quatre mille huit cents francs* à l'auteur d'une sculpture remarquable a été décerné à M. VAN DER MEERSCH.

PRIX TROYON

Ce prix de *mille cent francs* à l'auteur d'un paysage, a été attribué à M^{lle} Raymonde ESPRIT.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix de *quinze mille francs* à l'auteur d'une belle œuvre concernant la Ville de Paris, a été décerné à M. Paul BIGOT pour son *Institut archéologique*.

PRIX JOHN RUSSEL POPE

Ce prix de *mille francs* en faveur de deux architectes élèves de l'École des Beaux-Arts, a été partagé entre MM. RUYSEN et HARDY.

FONDATION CHÉDANNE

Les arrérages de cette libéralité, qui sont de *cinq mille francs*, en faveur des architectes pensionnaires de la Villa Médicis, ont été partagés entre M. HOURLIER (2^e annuité) et M. LECOMTE (1^{re} annuité).

FONDATION ÉMILE VERNIER

Les arrérages de cette fondation, qui sont de *deux mille cinq cents francs*, et qui doivent être attribués pendant trois années consécutives à un jeune architecte de l'École des Beaux-Arts ont été attribués à M. DENGLER (1^{re} annuité).

CONCOURS DETOUCHE

DIT DESTOUCHES, DELAGE ET ROUX

Les prix annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de miniature, fondés par M. Roux, architecte, ont été décernés cette année, savoir :

PEINTURE :

1^{er} prix : M^{lle} FINCK, élève de M. Pierre Laurens et Roger;

2^e prix : M. CHARIGNY, élève de M. P. Laurens;

3^e prix *ex-æquo* : M. Yves BRAYER, élève de M. Lucien Simon et M. TELLIER, élève de MM. P. Laurens et Sabatté.

SCULPTURE :

2^e prix *ex-æquo* : M. NICOLAS, élève de MM. Coutan, Landowski et Carli; M. MÜLLER, élève de MM. Patey et Bouchard;

3^e prix : M. BURGER, élève de MM. Patey et Bouchard;

4^e prix : M. DUMONT, élève de MM. Coutan et Landowski.

ARCHITECTURE :

1^{er} prix *ex-æquo* : M. A. AUBERT, élève de MM. Tournaire et Azéma; M. LE GÉARD, élève de M. Pontremoli;

2^e prix : M. R. POMMIER, élève de MM. Defrasse et Madeline ;

3^e prix *ex-æquo* : M. LEMAIRE, élève de MM. Umbdenstock et Tournon et M. BRUNEAU, élève de M. Gromort.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE :

1^{er} prix : M^{lle} MARTIN, élève de M^{lle} Burdy et de M. Gorguet ;

2^e prix : M. PINSON, élève de MM. Laguillermie, Buland, Lucien Simon et Dézarrois ;

3^e prix : M. VERGNIÈS, élève de MM. Laguillermie et Delzers.

MINIATURE :

1^{er} prix : M. L. WEILL, élève de M. Pierre Laurens ;

2^e prix : M. TELLIER, élève de M. Pierre Laurens et Sabatté ;

3^e prix : M. RAFFIN, élève de MM. E. Laurent et Devambez.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

1929-1930

FONDATIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

Le prix DE CAYLUS (*tête d'expression*) a été décerné, dans la section de peinture, à M. GÉRARDIN. Le prix de LA TOUR (demi-figure peinte dite *du torse*) a été décerné cette année à M. E. COLLIN.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès.

Ces jeunes artistes sont :

MM. GÉRARDIN, peintre; CADENAT, sculpteur; RUYSEN, architecte.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix, décerné chaque année à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École, a été attribué à M. CAMELOT.

PRIX JAÿ

Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction, a été décerné à M. ESCHBACHER.

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE ROME

Les concours pour les grands prix de Rome sont ouverts : tous les ans, pour la peinture, la sculpture, l'architecture et la composition musicale ; tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce ; et tous les trois ans, pour la gravure en médailles et en pierres fines.

PRIX LEPRINCE (2.800 fr.)

Les intérêts de cette fondation sont distribués, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix est délivré, chaque année, soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome.

A défaut d'un graveur, le prix sera donné à un musicien ou à tout autre lauréat, dans les mêmes conditions.

PRIX DESCHAUMES (1.400 fr.)

Ce prix annuel a été fondé en vue d'encourager de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

PRIX MAILLÉ-LATOURLANDRY (1.200 fr.)

Ce prix biennal, institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un artiste dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé, sera décerné en 1932.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie propose les sujets suivants :

En 1931 pour la section de composition musicale :

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage sur la musique ou l'histoire de la musique paru dans les cinq dernières années.

Dépôt des livres avant le 28 février 1931.

En 1932, pour la section de peinture :

Le peintre Largillière.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1932.

En 1933, pour la section de sculpture :

La sculpture languedocienne au XII^e siècle.

En 1934, pour la section d'architecture :

L'urbanisme parisien aux XVII^e et XVIII^e siècles.

En 1935 pour la section de gravure :

Les graveurs français de Poussin.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février de l'année du concours.

Les manuscrits, pour chacun de ces concours, porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX TRÉMONT (2.000 fr.)

Ce prix d'encouragement sera partagé chaque année entre deux jeunes peintres ou statuaires et un musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT (1.600 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des artistes ou à des veuves d'artistes, comme marque publique d'estime.

PRIX ACHILLE LECLÈRE (1.000 fr.)

Ce prix annuel, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie, et dont un programme spécial doit être publié le 23 décembre 1930, sera décerné en 1931.

Il ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

Par décision de l'Académie du 10 mars 1906, la collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise.

PRIX CHARTIER (500 fr.)

Ce prix annuel, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, sera décerné en 1931.

PRIX DUC (3.700 fr.)

Ce prix biennal est destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

PROGRAMME

« A tous les âges, l'architecture a été la grande écriture de l'histoire, et celle de notre pays a fidèlement exprimé notre civilisation et nos mœurs, depuis la domination romaine jusqu'au siècle de Louis XIV inclusivement.

« Depuis cette époque, les signes et les formes qui

constituent les éléments de cette écriture n'ont pas suivi une marche régulière dans leurs transformations successives. L'esprit de l'art est devenu éclectique au lieu d'être organique, et il subit trop souvent l'influence du goût et des études historiques qui sont en faveur dans notre société. Par ce fait, le style de notre architecture n'a plus l'unité nationale qui caractérisait les époques passées, et il est menacé d'occuper un rang inférieur dans l'histoire de notre art.

« Il a donc semblé utile au fondateur de déterminer autant que possible, par des études spéciales et sous le patronage de l'Académie, le style et la forme des éléments de notre architecture moderne.

« Le but de ce concours n'est pas le renouvellement de ces exercices d'où naissent tous les jours, à l'École des Beaux-Arts, d'ingénieuses et brillantes compositions basées sur des programmes souvent complexes.

« Les concurrents, libres dans le choix de leurs compositions, peuvent présenter les sujets les plus simples : ce qui leur est particulièrement demandé, c'est qu'en faisant une juste application de l'architecture à nos mœurs et à nos usages, ils recherchent la beauté, riche ou simple, des éléments architectoniques ; c'est qu'ils présentent un résultat d'études qui rappelle les qualités diverses qui, aux belles époques de l'art, ont conquis l'admiration universelle.

« Afin de bien accentuer la forme, les profils et l'ornementation qui doivent déterminer le style et le caractère de l'architecture, les concurrents développeront par des détails, au dixième au moins, les parties de leur com-

position qu'ils jugeront les plus favorables à cette expression.

« Le plan ou les plans seront à une échelle libre.

« Les élévations et les coupes seront à une échelle de 0^m,02 pour mètre.

« Le concours, qui sera biennal, sera jugé par l'Académie des Beaux-Arts, après une exposition publique.

« Il est ouvert à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études couronnées resteront la propriété de l'Académie. »

Nota. — Seront admises pour prendre part au concours les études présentées dans les conditions ci-dessus prescrites, et faites d'après un monument dont l'exécution, par le concurrent, ne remonterait pas à plus de deux années en deçà du terme fixé pour la remise des ouvrages.

Les projets devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 15 mars de l'année du concours.

Ce prix, prorogé de 1930, sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné, sa valeur serait, aux termes de la fondation, accordée aux études de l'architecte français, sans distinction d'âge, qui seraient jugées les plus dignes d'intérêt, au salon de l'Exposition publique qui coïncidera avec celle de ce prix biennal.

PRIX TROYON (1.100 fr.)

M^{me} Troyon a fondé un prix biennal à décerner par l'Académie, à la suite d'un concours dont le sujet sera un paysage.

Beaux-Arts, qui, dans l'année scolaire, aura obtenu le plus grand nombre de valeurs ;

2° A celui des élèves *français* de l'École des Beaux-Arts qui, passant de la deuxième classe dans la première, aura mis le moins de temps à remplir toutes les conditions imposées, à cet effet, par les règlements.

En cas d'égalité de temps, le prix serait attribué à l'élève qui aurait obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'ordre suivant :

- 1° Sur projets rendus d'architecture ;
- 2° Sur esquisses d'architecture ;
- 3° Sur concours de construction.

PRIX CHAUDESAIGUES (2 annuités de 2.000 fr.)

Une somme de *quatre mille francs* sera remise en deux annuités de *deux mille francs*, après concours, à un jeune architecte, afin qu'il puisse séjourner pendant deux ans en Italie et y terminer ses études.

Les concurrents devront être Français et n'avoir pas trente-deux ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Lors de sa présentation au concours, chaque candidat prendra l'engagement, que stipule la testatrice, de consacrer, s'il remporte le prix, deux années consécutives à des études en Italie.

A la fin de la première année, le lauréat devra justifier, par la production de son portefeuille, de la nature de ses

(1) La limite d'âge, antérieurement fixée à trente ans, a été portée à *trente-deux ans*, par décision de l'Académie du 24 février 1894.

Les concurrents devront être Français et âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les tableaux destinés au concours ne doivent pas être signés. Ils doivent : 1^o être marqués d'un mot ou d'une devise reproduits sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom, l'adresse et l'extrait de l'acte de naissance du concurrent ; 2^o être encadrés d'une bande dorée (mat), de la largeur de 5 centimètres.

Ils seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 juillet de l'année du concours, à 4 heures.

Les dimensions de la toile seront : largeur 1^m,50; hauteur, 0^m,90.

Une exposition publique des tableaux aura lieu pendant les deux jours qui précéderont le jour du jugement, et pendant les vingt-quatre heures qui le suivront.

Ce prix, sera décerné, s'il y a lieu, en 1932.

Le sujet mis au concours est intitulé :

La bénédiction des animaux.

Dans beaucoup de provinces françaises, à la fête de Saint Roch, le curé du village bénit les animaux que lui amènent les paysans.

PRIX JEAN LECLAIRE (1.000 fr.)

L'Académie a décidé que deux prix, de *cinq cents francs* chacun, seraient décernés tous les ans :

1^o A l'élève *français* de première classe de l'École des

études, comprenant, en plus des aquarelles et croquis faits au cours de son voyage pour se rendre en Italie, des relevés géométraux accompagnés de détails cotés de divers motifs d'architecture ayant une importance suffisante pour témoigner d'études sérieuses de l'art. Ladite production, faite à l'Académie des Beaux-Arts, donnera lieu, en cas d'insuffisance ou d'un nombre trop restreint de notes, dessins, relevés ou croquis, à la suppression de la pension de seconde année.

Si les travaux exigibles après la première année et ceux de la seconde sont dignes d'être mis sous les yeux du public, l'exposition en aura lieu à l'École des Beaux-Arts, en même temps que celle des dessins du concours Chaudesaigues suivant.

Ce concours aura lieu de la façon suivante :

Premier concours d'essai.

Tous les jeunes architectes qui auront, au préalable, pris l'engagement dont il est parlé plus haut, entreront en loge pour y faire, en douze heures, une esquisse sur un sujet qui sera donné par la Section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts.

Douze esquisses pourront être choisies.

L'exposition des esquisses aura lieu le lendemain du concours d'essai et le jugement sera rendu par la Section d'architecture le surlendemain.

Deuxième concours.

Les douze concurrents, admis à la suite de ce concours d'essai, entreront en loge le lundi matin pour faire, d'après

leurs esquisses, leurs dessins rendus. Ils sortiront de loge le samedi soir de la semaine suivante.

Les concurrents sont tenus d'exécuter leurs projets dans leur loge. L'introduction des études faites au dehors est interdite.

Le jugement aura lieu le samedi suivant, par l'Académie des Beaux-Arts, dans la forme ordinairement suivie, et l'exposition des dessins rendus, le lendemain du jugement.

Le concurrent choisi devra partir pour l'Italie dans un délai de trois mois après la date du jugement.

Le concours Chaudesaigues a lieu tous les deux ans.

L'Académie, dans sa séance du 24 février 1894, a ajouté au règlement ci-dessus les dispositions suivantes :

Le prix étant institué pour compléter les études d'un élève architecte, celui-ci a la faculté de continuer ses études pour l'obtention du grand prix de Rome et de décider s'il veut les prolonger. Suivant sa décision il lui sera loisible de profiter immédiatement des avantages de la fondation, au lieu d'ajourner son voyage jusqu'à l'époque où il ne pourrait plus concourir pour le grand prix de Rome.

Néanmoins, comme le prix Chaudesaigues se partage en deux annuités, le lauréat pourrait toujours faire la première partie de son voyage et recevoir alors la première allocation, puis revenir ensuite tenter la chance du grand prix; s'il ne l'obtenait pas, il pourrait aller accomplir la seconde année de son séjour en Italie, et, en revenant, si toutefois il n'a pas dépassé l'âge réglementaire, se présenter de nouveau au concours du prix de Rome.

Si, au contraire, il obtient le grand prix de Rome et qu'il n'ait accompli que la moitié de ses obligations et reçu la moitié de la valeur du prix Chaudesaigues, la seconde annuité de ce prix ne lui serait pas délivrée et resterait à la disposition de l'Académie.

Il va sans dire que si le lauréat n'avait fait aucun voyage et, par contre n'avait reçu aucune allocation, s'il obtenait le prix de Rome,

dans ces conditions, il ne pourrait cumuler, et que la somme entière attribuée au prix Chaudesaigues resterait disponible pour un autre concours.

En résumé, le lauréat du prix Chaudesaigues aura la faculté : 1° de combiner ses époques de voyage suivant sa convenance; 2° de concourir au prix de Rome, mais il lui est interdit de cumuler les avantages des deux prix si, étant titulaire de l'un, il devient titulaire de l'autre.

Dans tous les cas, le premier voyage devra avoir une durée minimum de six mois pendant lesquels le lauréat devra faire les dessins qui lui sont demandés par l'Académie, et les envoyer à l'Institut avant l'achèvement de la première période de la pension; faute de quoi, la seconde annuité de cette pension ne lui serait pas accordée.

Le prix sera décerné en 1932.

FONDATION DE CAEN

Conformément au testament de M^{me} la comtesse de Caen, les revenus de la fondation seront répartis entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris.

PRIX MONBINNE (3.000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné à l'auteur de la musique d'un opéra-comique en un ou plusieurs actes, que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, soit parmi les opéras-comiques qui auront été représentés, pour la première fois, dans le cours des deux dernières

années écoulées avant le jour où le jugement sera rendu, soit parmi ceux qui auront été, dans les quatre dernières années, soumis à l'examen de l'Académie, à titre d'envois de Rome.

A défaut d'un opéra-comique remarquable, le choix de l'Académie pourra se porter sur une œuvre symphonique, purement instrumentale ou avec chant, et de préférence sur une composition religieuse.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour l'obtention du prix Monbinne; *la qualité de Français* est la seule exigée des concurrents.

Dans le cas où l'Académie des Beaux-Arts jugerait que l'auteur du livret d'opéra-comique ou des paroles écrites pour les autres compositions sus indiquées a concouru dans une mesure notable au succès de l'œuvre, l'Académie pourrait attribuer à cet auteur une part du prix ci-dessus, qui ne serait pas inférieure au tiers s'il s'agit d'un opéra-comique, et au quart s'il s'agit d'une des autres œuvres.

Ce prix sera décerné en 1932.

FONDATION DUBOSC (7.900 fr.)

Par son testament olographe en date du 22 juillet 1859, M. Charles Dubosc a pris les dispositions suivantes :

« Ayant commencé à poser en mil huit cent quatre, à l'âge de sept ans, et ayant continué à servir de modèle jusqu'à soixante-deux ans, j'ai donc passé ma vie avec

les artistes les plus distingués sous tous les rapports. Je veux qu'après mon décès la petite fortune que j'ai gagnée avec eux soit consacrée à une fondation utile aux artistes. En conséquence, j'institue pour légataire universel, en toute propriété, l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), pour disposer de ma succession de la manière suivante : il sera fait emploi, en rentes sur l'État, de tout ce qui composera ma succession, et les arrérages de cette rente seront, chaque année, distribués par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge. »

FONDATION DELANNOY (1.000 fr.)

Ce prix annuel est attribué à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture.

FONDATION LUSSON (500 fr.)

Ce prix annuel est délivré à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome.

PRIX ROSSINI (deux prix de 3.000 fr.)

M. Rossini a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente de *six mille francs*, pour la fondation de deux prix, de *trois mille francs* chacun, à décerner à la suite d'un concours entre artistes français, le premier à l'auteur d'une

composition de musique lyrique ou religieuse, le second à l'auteur de l'œuvre poétique destinée à être mise en musique, avec les conditions ci-après :

« L'auteur de la composition de musique lyrique ou religieuse devra s'attacher principalement à la mélodie. L'auteur des paroles, sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, devra observer les lois de la morale. »

Les œuvres destinées à être mises en musique devront donner lieu à une composition pour deux, trois ou quatre voix, avec ou sans l'adjonction des chœurs, et d'une durée d'exécution d'une heure environ. En conséquence, pour se tenir dans cette limite, *les poèmes ne devront pas avoir plus de deux cents vers.*

Le concours de poésie, prorogé à 1931, sera clos le 30 avril 1931, et *le prix sera exceptionnellement de 6.000 francs.*

Conditions du concours.

Les ouvrages *manuscrits*, destinés à concourir, devront être déposés ou adressés, *franco de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours.

En ce qui concerne les concours de composition musicale, une réduction *séparée* pour chant et piano devra accompagner la partition d'orchestre.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucune des *œuvres poétiques* destinées à être mises en musique ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. Seules, les partitions seront rendues à leurs auteurs.

Le prix sera toujours décerné intégralement.

Les frais de copie de la composition couronnée sont compris dans les frais d'exécution de la cantate.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Les revenus de cette fondation sont destinés à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur, JEAN REYNAUD. »
L'Académie décernera ce prix en 1932.

FONDATION LABOULBÈNE (2.550 fr.)

Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

FONDATION CAMBACÉRÈS (3.000 fr.)

Ce prix est partagé également entre les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce. Ce dernier prix n'appartiendra et ne sera remis à l'élève pensionnaire graveur qu'à son retour de Rome, et s'il a rempli les obligations réglementaires.

Comme, sur cinq années, il n'y a que quatre concours pour la gravure, l'Académie aura le droit, pour l'année où il n'y a pas d'emploi du prix, soit pour cette cause, soit par suite du décès d'un pensionnaire, soit pour tout autre motif, de décerner le prix à l'élève graveur qu'elle aura jugé digne de cette récompense.

FONDATION PIGNY (2.000 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le deuxième grand prix au concours de Rome.

PRIX DESPREZ (1.000 fr.)

Ce prix *annuel* est décerné à une œuvre de sculpture choisie parmi celles que les artistes eux-mêmes auront soumises à l'examen de l'Académie, par une déclaration déposée au Secrétariat de l'Institut, un mois au moins avant l'époque fixée pour le jugement, et indiquant, avec leur intention de participer au concours, l'ouvrage ou les ouvrages sur lesquels ils fondent leur demande d'admission, l'Académie pouvant se réserver, d'ailleurs, le droit de décerner le prix même à un ouvrage qui n'aurait pas été indiqué d'avance.

Pour être admis à ce concours, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1° Être Français ;
 - 2° N'avoir pas dépassé l'âge de trente-cinq ans ;
 - 3° Être l'auteur d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages ayant paru soit à Paris, soit sur tout autre point du territoire français dans le cours des deux dernières années.
-

PRIX HENRI LEHMANN (3.000 fr.)

M. Henri Lehmann a fondé un prix triennal de *trois mille francs*, pour l'encouragement des bonnes études classiques, en faveur d'un peintre n'ayant pas plus de vingt-cinq ans accomplis et ayant fait dans les trois ans un ouvrage, tableau ou carton achevé, qui, par le choix du sujet, par la composition, le style et l'exécution, protestera le plus éloquemment contre l'abaissement de l'art, que les doctrines préconisées aujourd'hui semblent favoriser, et s'en éloignera le plus.

Le tableau restera la propriété de l'auteur.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1932.

PRIX BRIZARD (3.000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'un tableau à l'huile admis à l'Exposition des Beaux-Arts de Paris, et représentant, la première année, *un paysage*, avec ou sans figure; la seconde année, *une marine*.

Le prix de *paysage* ayant été prorogé en 1930; un prix de la valeur de *trois mille francs* sera décerné en 1931 à un tableau représentant *un paysage* et un prix de *trois mille francs* à l'auteur d'un tableau représentant *une marine*.

Conformément aux intentions du testateur, le prix ne pourra être décerné qu'à l'*artiste français, ou naturalisé*

tel, qui n'aura pas plus de vingt-huit ans au 1^{er} janvier de l'année de l'Exposition, et qui n'aura pas obtenu du jury des Expositions de Paris une récompense supérieure à la médaille de 3^e classe.

Ce prix ne pourra être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts, mais exclusivement à des miniatures de portraits.

Ce prix ne pourra être décerné plus de *deux fois* au même concurrent.

PRIX EUGÈNE PIOT (2.000 fr.)

M. Eugène Piot, par testament du 8 novembre 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *deux mille francs*, destinée à récompenser alternativement une production de peinture et de sculpture, représentant un enfant nu de huit à quinze mois. « J'ai remarqué, dit le testateur, que la représentation de ces enfants avait surtout donné à l'École florentine une grande partie de ses délicatesses, et qu'il était bon d'incliner nos artistes à représenter des enfants. »

En 1931, le prix sera décerné, s'il y a lieu, à une production de *peinture*.

PRIX KASTNER-BOURSAULT (2.000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, s'il y a lieu, en 1931, au meilleur ouvrage relatif à la musique publié dans les trois dernières années.

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY (1.500 fr.)

M. Bailly, membre de l'Institut, par son testament en date du 25 août 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cinquante mille francs*, pour la fondation d'un prix dont il chargeait la section d'architecture de cette Académie de déterminer l'objet.

Conformément aux propositions de la section, l'Académie a décidé que ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, sera décerné intégralement, chaque année, à un architecte, pour l'une de ses *œuvres*, construite et achevée, ou à l'auteur d'un *ouvrage* sur l'architecture publié (texte ou planches gravées).

Ces œuvres ou publications ne pourront remonter à plus de six années précédant la date de l'ouverture du concours.

Le prix sera alternativement attribué dans les rapports suivants : deux fois (et consécutivement) pour des œuvres construites, une autre fois pour des publications.

Les auteurs devront être *Français*.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné une année, le concours serait prorogé à l'année suivante.

Le prix sera décerné en 1931 à l'auteur d'une *œuvre construite*.

PRIX MAUBERT (deux prix de 2.000 fr. chacun)

Par son testament, en date du 11 juillet 1889, M. Maubert (Henri) a légué toute sa fortune à la commune de Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), à charge par elle de remettre :

« 1° Tous les cinq ans, une somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la peinture, le prix de Rome ;

« 2° Tous les cinq ans également, pareille somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la sculpture, le prix de Rome. »

Ces deux prix seront décernés en 1931, et, conformément à la décision prise par l'Académie le 7 avril 1894, ils seront attribués au lauréat du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur, c'est-à-dire de l'année 1927 à l'année 1931 inclusivement.

PRIX HOULLEVIGUE (5.000 fr.)

M. Houllévigue (Adrien-Stanislas) a, par son testament en date du 30 mars 1880, légué à l'Institut de France un titre nominatif de *cinq mille francs* de rente 3 p. 100, à l'effet de fonder un prix annuel de pareille somme « qui devra porter son nom, et qui sera décerné, à tour de rôle, par l'*Académie des Sciences* et l'*Académie des Beaux-Arts* ».

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 25 février 1893, a, en ce qui la concerne, arrêté le programme et les conditions du prix dans les termes suivants :

« 1° Ce prix de cinq mille francs, qui est *biennal*, ne pourra être partagé ;

« 2° Il ne pourra être décerné qu'à des artistes ou à des écrivains français n'appartenant pas à l'Institut ;

« 3° Il sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts, soit à l'auteur d'une œuvre remarquable produite dans le cours des quatre dernières années, en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'Art ou l'histoire de l'Art avec ou sans planches, publié dans le même délai ;

« 4° Une commission mixte, composée de douze membres de l'Académie des Beaux-Arts, soit deux pour chaque section, et deux membres libres, sera chargée de rechercher les œuvres qui pourront être l'objet de ces propositions. »

Ce prix sera décerné en 1931.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Par son testament en date du 16 novembre 1887, M. Joseph Saintour a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *trois mille francs* environ, qui devra porter son nom.

Le testateur, ayant laissé à l'Académie la liberté de déterminer l'objet de sa fondation, celle-ci, dans sa séance du 22 juillet 1893, en a arrêté ainsi qu'il suit le programme et les conditions :

« Cette fondation portera le nom de Fondation Joseph SAINTOUR.

« Les trois mille francs provenant de ce legs seront remis au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État. Quand ce prix ne sera pas décerné, ou quand, par suite d'infraction à la condition ci-dessus stipulée, il tombera en déshérence, l'Académie des Beaux-Arts disposera de la somme en faveur d'un graveur français en taille-douce ou d'un graveur en médailles, quel que soit son âge. »

FONDATION JOSEPH PINETTE (12.000 fr.)

M. Joseph Pinette, par son testament en date du 22 janvier 1888, a pris les dispositions suivantes :

« Désirant encourager les jeunes gens qui se consacrent à la composition musicale et voulant les aider dans les débuts difficiles de leur vie d'études, je donne et lègue,

à titre particulier, à l'Institut de France, pour l'Académie des Beaux-Arts, la somme nécessaire pour constituer *douze mille francs* de rente 3 p. 100 sur l'État français.

« Cette rente sera divisée en quatre parties égales de *trois mille francs* chacune, qui seront servies, durant quatre années consécutives, aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements.

« Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, durant toute la durée de leur pension, toutes leurs obligations envers l'État.

« Cette condition est de rigueur, et si un pensionnaire n'avait pas rempli ces obligations, l'Académie des Beaux-Arts ferait de la rente, dont il se serait rendu indigne, tel usage qu'elle jugerait convenable, en faveur d'un ou de plusieurs autres musiciens. Il en serait de même, au cas où le bénéficiaire de l'une desdites rentes croirait devoir y renoncer à raison de sa situation de fortune personnelle.

« Cette dotation devra porter le nom de Fondation Joseph PINETTE. »

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs devra être partagé, par portions égales

entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet que choisira chaque Académie.

Ce prix sera décerné par l'Académie des Beaux-Arts à une œuvre appartenant soit à l'un des arts du dessin (peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles), soit à l'art de la composition musicale, qui aura été produite dans le cours des cinq dernières années et que l'Académie aura jugée particulièrement digne d'être signalée au public.

Le prix ESTRADA-DELGROS, qui ne devra en aucun cas être partagé, ne sera attribué qu'à des artistes français n'appartenant pas à l'Académie des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1934.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Ce prix doit être décerné par chacune des Académies à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris. Il sera décerné, en 1935, par l'Académie des Beaux-Arts, à une œuvre d'art relative à l'histoire de Paris, servant à la décoration de Paris ou intéressant la renommée artistique de Paris.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, à décerner successivement par les cinq Académies, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts en 1932.

PRIX ARY SCHEFFER (6.000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce, exécutée par un artiste français, sera décerné par l'Académie en 1931 (1).

PRIX DURAND (3.000 fr.)

Ce prix est destiné à récompenser, tous les quatre ans, une gravure en taille-douce, d'après un tableau classique d'un maître des anciennes écoles, y compris l'École de David, dans l'un des quatre grands styles, soit biblique, mythologique, grec ou romain.

L'Académie décernera le prix en 1933 (1).

PRIX JARY

Ce prix a été institué en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome,

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée dans la bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. Il est payé par la Direction des Beaux-Arts.

PRIX FÉLIX DUBAN (1.500 fr.)

Ce prix est attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome et après l'exposition, à Rome et à Paris, de ses envois aux époques réglementaires.

PRIX MEURAND (1.000 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinés à récompenser alternativement, soit annuellement, soit tous les deux ans, sur le jugement de l'Académie, un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage, sans fortune, s'étant déjà fait remarquer par son talent dans les Expositions annuelles de peinture, seront attribués, en 1931, à un jeune peintre *de paysage*.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE (700 fr.)

Ce revenu de *sept cents francs* sera employé, tous les ans, en deux portions égales : *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du même établissement, se destinant à la comédie ou à l'art dramatique.

FONDATION VEUVE BEULÉ (1.500 fr.)

Ce prix annuel devra être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien, qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait, cette année-là, l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie. Il sera décerné, en 1931, à la suite de la lecture du rapport sur les envois de Rome.

PRIX KARL BEULÉ (1.500 fr.)

Aux termes de ses deux testaments, en date des 6 février et 6 novembre 1910, M. Karl Beulé, en son vivant chef de bataillon au 4^e régiment de tirailleurs algériens, a légué à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France la somme de 50.000 francs dont les arrérages devront constituer une bourse de voyage destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE (300 fr.)

Ce prix annuel doit être décerné par voie de concours, au plus méritant des jeunes peintres paysagistes, *n'ayant pas atteint 25 ans lors du concours.*

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix, soit parmi les tableaux de paysage figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts, soit parmi ceux qui pourront lui être présentés directement.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GRAVURE (1.400 fr.)

Ce prix *annuel* sera décerné au nom et en souvenir de la Société française de gravure, à un ou plusieurs graveurs en taille-douce (1).

PRIX HAUMONT (1.800 fr.)

Il est institué sur les arrérages de cette fondation un *prix de paysage, avec figure*, de la valeur de *dix-huit cents francs*, à décerner tous les deux ans, à la suite d'un concours dont le sujet sera laissé au choix des concurrents.

Le prix étant institué pour aider les jeunes paysagistes à se perfectionner dans leur art, la moitié du prix sera versée au lauréat, au moment de la proclamation des récompenses, et l'autre moitié lorsqu'il aura soumis à l'Académie des travaux qui justifient de ses études.

Les concurrents doivent être Français et n'avoir pas

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée dans la Bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

dépassé l'âge de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les toiles, qui ne devront pas avoir plus de 1 mètre, sur la plus grande dimension, seront reçues au Secrétariat de l'Institut, du 25 au 30 juin de l'année du concours.

Ce prix sera décerné en 1931.

PRIX DOUBLEMARD

M. Doublemard, sculpteur, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *soixante-trois mille cinq cents francs* « dont la rente sera donnée *chaque année* à l'École des Beaux-Arts de Paris, où il charge l'Académie d'établir un concours, qui portera son nom, dans les mêmes conditions que celui institué par feu M. Lemaire, statuaire, membre de l'Institut; c'est-à-dire pour préparer les élèves sculpteurs au concours du Grand Prix de Rome (sculpture). Celui des concurrents qui sera proclamé le premier recevra les arrérages de la rente, sur le montant de laquelle une somme de cent francs sera prélevée en faveur de celui proclamé le deuxième dans le même concours ».

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD
(5.000 fr.)

M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *cinq mille francs* « pour être attribuée à un ou plusieurs artistes affligés de cécité, paralysie ou autre infirmité qui les empêche de vivre de leur talent ».

L'Académie attribuera, en 1931, les arrérages disponibles de cette fondation.

PRIX LÉON BERTAUX (200 fr.)

M. et M^{me} Léon Bertaux, statuaires, ont, par acte du 7 juillet 1903, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *deux cents francs* de rente pour la création d'un prix annuel à décerner à l'élève, femme sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du Prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture. Ce prix sera attribué, s'il y a plusieurs concurrentes, à celle qui aura obtenu le meilleur rang, et si deux concurrentes obtiennent le même rang, à l'élève sculpteur.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD (1.800 fr.)

M^{me} Adèle Hérold, veuve de M. Jean-Jules Clamageran, en son vivant sénateur, ancien ministre, a fait donation entre

vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *soixante mille francs*, dont les arrérages appartiendront, chaque année, à l'élève musicien qui aura obtenu le second prix de Rome, en composition musicale.

PRIX ROUYER (1.000 fr.)

Ce prix annuel, institué par M. Jean-Eugène Rouyer, ancien architecte du X^e arrondissement, doit être attribué à un relevé d'architecture française.

Aux termes du règlement adopté par l'Académie, dans sa séance du 15 avril 1905, les dessins collés sur châssis devront être déposés au Secrétariat de l'Institut du 1^{er} au 5 juillet de l'année du concours.

Dans le cas où les œuvres exposées seront jugées insuffisantes, l'Académie se réserve le droit d'attribuer le prix l'année suivante.

Le prix ne pourra pas être divisé. Le concours est public. Les auteurs peuvent signer leurs dessins.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE (1.200 fr.)

Ce prix sera décerné, tous les deux ans, à un jeune peintre militaire, *n'ayant pas plus de trente-huit ans* l'année du concours, dont l'œuvre aura été jugée la meilleure par l'Académie.

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix parmi les tableaux représentant des scènes militaires, et figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts.

Le prix, prorogé de 1930, sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

FONDATION

LECLERC-MARIA BOULAND (3.000 fr.)

Ce prix *annuel* sera attribué à un artiste peintre français sans fortune, âgé de trente ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon.

FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH

Par ses codicilles en date des 21 septembre 1901 et 17 avril 1902, M. Jules-Victor-Jacques Talrich a légué à l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts, la somme de *dix mille francs*, dont les revenus seront consacrés à la création d'un prix annuel qui sera décerné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire. Ce prix *annuel* de trois cents francs portera le nom de « FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH ».

FONDATION JULES HENNER

EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER

M. Jacques-Jules Henner, négociant, demeurant à Paris, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, en mémoire de son oncle Jean-Jacques Henner, membre de l'Institut, d'un titre de rente de *neuf mille francs*, pour être divisés en trois parties égales de *trois mille francs*, qui seront servies pendant trois années consécutives aux pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension. Les susdits pensionnaires peintres ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, pendant toute la durée de leur séjour à l'Académie de France à Rome, toutes leurs obligations envers l'État et envers l'Académie des Beaux-Arts, ce dont l'Académie sera seule juge.

L'Académie des Beaux-Arts demeurera libre de l'affectation des arrérages si un événement quelconque ne permettait pas de les utiliser dans les termes de la Fondation.

Cette fondation s'appellera « FONDATION JULES HENNER, EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER ».

PRIX ALPHONSE DE ROTHSCHILD (12.000 fr.)

M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, a, par legs verbal, consenti par ses héritiers par acte du 28 décembre 1906, donné à l'Académie des Beaux-

Arts une somme de *deux cent mille francs* pour la fondation d'un prix biennal de *douze mille francs*, portant son nom, et dont l'Académie devra déterminer les conditions générales d'attribution.

L'Académie des Beaux-Arts, à qui il appartenait de déterminer les conditions générales d'attribution de ce prix, a, dans sa séance du 22 juin 1907, décidé que ce prix sera destiné à encourager les travaux d'un artiste de mérite, ou à récompenser une carrière artistique.

Au début de chaque période biennale, l'Académie sera invitée à nommer une Commission mixte de douze membres. Cette Commission déposera son rapport au bout d'un mois et l'Académie statuera quinze jours après.

Les présentations ne pourront être faites que par les membres de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie décernera le prix en 1931.

FONDATION DETOUCHE, DIT DESTOUCHES

DELAGE ET ROUX (35.000 francs)

M. Roux, architecte, a institué l'Académie des Beaux Arts sa légataire universelle, pour la fondation de concours publics annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de miniature et d'enluminure.

Un programme spécial de ces concours sera mis à la disposition des concurrents, soit au Secrétariat de l'Institut, soit à l'École des Beaux-Arts.

FONDATION ARDOIN (1.600 fr.)

M^{me} Ardoin, par son testament du 15 septembre 1875, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme d'environ 48.000 francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur de jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1.600 fr.)

M^{me} V^{ve} Poyard a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de 50.000 francs environ pour fonder un prix annuel sous le nom de *Prix Marillier de Lapeyrouse*, en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), dont le talent soit reconnu et ayant une famille à soutenir.

FONDATION AMBROISE THOMAS (1.200 fr.)

M^{me} V^{ve} Ambroise Thomas a légué une rente annuelle et perpétuelle de 1.200 francs, à partager chaque année sous le nom de *Fondation Ambroise Thomas*, entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du Grand Prix de Rome.

FONDATION DAUMET

M. Pierre-Jérôme-Honoré Daumet, architecte, membre de l'Institut, a, par son testament du 10 mai 1908, légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour

la fondation d'une rente annuelle de *quatre mille cinq cents francs*, dans les conditions suivantes :

« Je lègue à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, dont j'ai été président, une somme nette à prendre sur mes biens personnels constituant une rente annuelle de quatre mille cinq cents francs pour être partagée en mon nom sous le titre de « Donation Dautet », en trois parts égales à donner pendant trois années aux anciens pensionnaires architectes ayant rempli toutes leurs obligations envers l'État, dans les délais strictement observés tels qu'ils sont définis aux règlements et tels qu'ils sont établis à la suite du présent testament. C'est au bout de la troisième année, après mon décès, que la rente sera servie. Les portions non employées ou par non observation de ma volonté formeront un fonds que l'Académie des Beaux-Arts attribuera, sur avis de la section d'Architecture, aux pensionnaires architectes pour aider à des fouilles utiles au travail de la dernière année dite « La Restauration ».

PRIX SANFORD SALTUS (500 fr.)

M. John Sanford Saltus, artiste, citoyen des États-Unis d'Amérique, à New-York, a fait donation entre vifs, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix *annuel de cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris.

PRIX DE BADIOLA (3.000 fr.)

Mademoiselle V.-S. de Badiola, aux termes de son testament olographe, en date du 20 février 1908, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cent mille francs* dont les arrérages serviront à créer un prix dit « Prix de Badiola », décerné soit tous les ans, soit à des intervalles plus éloignés, en cumulant les revenus de plusieurs années, aux jeunes architectes qui, ayant concouru une ou plusieurs fois pour le Grand Prix de Rome, n'auront obtenu que le second prix et se trouveront hors d'état de concourir de nouveau, par suite de la limite d'âge.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs* environ, sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

PRIX DE SOUSSAY (1.500 fr.)

Ce prix triennal sera attribué en 1933 à *un livret d'opéra, en vers ou en prose, non encore représenté*, par une commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de membres de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, présentés à ce concours, devront être déposés avant le 31 décembre 1932. *Seuls* les ouvrages imprimés devront être au nombre de *cinq exemplaires*.

FONDATION GUSTAVE CLAUSSE (1.000 fr.)

M. Gustave Clausse, architecte, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de mille francs de rente annuelle. « Cette somme, dit le donateur, sera employée à faciliter le travail de restauration exigé comme envoi de dernière année d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis. L'Académie devra apprécier dans quelles conditions cette somme pourra être délivrée. Si elle n'estime pas nécessaire d'en faire l'emploi une année, la somme de mille francs sera utilisée par elle dans le même but, soit l'année suivante, soit une autre année. En réservant et en accumulant les arrérages de cette rente, elle pourra allouer tout ou partie de cette réserve suivant qu'elle le jugera convenable.

« Cette libéralité portera le nom de FONDATION GUSTAVE CLAUSSE. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

PRIX THORLET

Les revenus de cette fondation devront être employés par l'Institut à la distribution de prix d'encouragement et à des œuvres s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture.

L'Académie des Beaux-Arts, en ce qui la concerne, distribuera en 1931 la part qui lui sera attribuée sur ces revenus, suivant le programme de la fondation.

PRIX NICOLO (700 fr.)

Par son testament en date du 20 novembre 1875, M^{lle} ISOUARD, dite NICOLO, a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme suffisante pour décerner un prix qui portera le nom de *Prix Nicolo* et qui sera décerné tous les cinq ans, après concours, à la meilleure composition mélodique.

Aux termes du testament, les Français seuls seront admis à concourir, les femmes n'en seront point exceptées; il n'y aura aucune limite d'âge.

L'Académie, dans sa séance du 18 février 1915, a complété le programme ainsi qu'il suit : « Seront admises, dans ce concours, les œuvres pour une ou plusieurs voix, soli avec ou sans chœurs, et les œuvres exclusivement chorales, où devra prédominer le caractère mélodique. — Ces œuvres seront présentées soit avec accompagnement de piano ou d'orgue, soit avec accompagnement d'orchestre, auquel sera jointe, en ce cas, une réduction au piano, voire sans accompagnement, s'il s'agit d'un chœur. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1935.

PRIX GABRIEL FERRIER (4.000 fr.)

M. André-Gabriel FERRIER a légué à l'Institut de France une rente de quatre mille francs, pour les arrérages être employés à fonder « un prix qui sera décerné *tous les ans*, sous le nom de Prix Gabriel Ferrier, au Salon de la Société des Artistes français, à un peintre de figure et d'histoire.

« Ce prix, qui n'est divisible en aucune manière, pourra être décerné plusieurs années de suite au même artiste peintre.

« Le Jury chargé de décerner le prix sera composé de la section de peinture de l'Académie des Beaux-Arts et des artistes français, ayant obtenu la médaille d'honneur. »

La décision est soumise en dernier ressort à la ratification de l'Académie des Beaux-Arts.

PRIX LOUIS CARTIER-BRESSON (2.000 fr.)

Ce prix *annuel*, fondé par M^{me} veuve CARTIER-BRESSON, en mémoire de son fils, Louis Cartier-Bresson, artiste peintre, mort pour la France le 11 mai 1915, décoré de la Croix de guerre, est « destiné à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées aux armées pendant la guerre, ainsi que les veuves et orphelins d'artistes (de préférence peintres) morts dans les mêmes conditions ».

Le prix peut être partagé et, dans le cas où il n'y aurait pas de bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus, l'Académie reste libre d'en disposer pour le mieux, suivant les circonstances, mais toujours en faveur d'artistes peintres ou de leurs familles.

PRIX HENRIETTE FLAMENG (1.000 fr.)

Ce prix annuel a été fondé par le conseil de l'hôpital n° 19 à Mantes, représenté par M. Flameng, en mémoire du dévouement de M^{me} Henriette Flameng, infirmière durant cinq ans audit hôpital et morte de maladie contractée au chevet de ses malades. Les arrérages doivent être « distribués *chaque année* à un artiste malheureux, de préférence à un démobilisé, à sa veuve ou à ses enfants ».

Ce prix ne peut être partagé.

FONDATION GUSTAVE GERMAIN (500 fr.)

M^{me} veuve Germain, en mémoire de son mari, sculpteur, et de son fils, Charles Germain, graveur, prix de Rome, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, d'une rente de *cinq cents francs* pour le montant des arrérages en « être versé chaque année, alternativement, à un pensionnaire sculpteur à son retour de la Villa Médicis, après y avoir satisfait aux conditions de séjour imposées

par le règlement, et de la même façon à un pensionnaire graveur en taille-douce, et ce, à concurrence de deux fois sur trois au profit d'un sculpteur et une fois au profit d'un graveur ».

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1931, à un *sculpteur*.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les intérêts de cette fondation doivent servir à constituer une pension de *trois cents francs* en faveur d'un musicien nécessaire, de préférence en faveur d'un musicien d'orchestre. (Cette pension a actuellement son bénéficiaire.)

PRIX DUQUESNE-TRESSE (5.000 fr.)

M^{me} Amélie Tresse, veuve de M. Alfred Duquesne, a créé un prix de *cinq mille francs* à décerner au « premier grand prix de Rome au concours de musique chaque année ».

FONDATION BERNIER

Les revenus de la fondation Louis Bernier, membre de l'Institut, devront être employés, chaque année, à des *prix* et à des *secours* à des artistes, ou *au gré* de l'Académie.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

(3 prix de 9.000 fr.)

M. Alfred-Eugène-Antoine Le Guay a légué sa fortune à l'Académie des Beaux-Arts, en souvenir de sa femme, née Lebrun, en vue de créer trois prix égaux et indivisibles à décerner chaque année à un peintre, à un sculpteur et à un dessinateur.

L'Académie, dans sa séance du 8 avril 1922, a adopté le règlement suivant :

1° Il sera décerné chaque année : un prix de peinture, un prix de sculpture, un prix de dessin ;

2° Le lauréat du prix de dessin sera choisi parmi les peintres, statuaires, graveurs, architectes, illustrateurs, dessinateurs, imagiers ou aquarellistes, *pour une œuvre originale*, à l'exclusion de toute œuvre de copie ou de reproduction.

3° Chacun de ces prix, indivisibles, sera de 9 000 francs.

4° Les lauréats devront avoir moins de trente-cinq ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

PRIX RICHTENBERGER (500 fr.)

M. Eugène-Lazare Richtenberger a légué à l'Académie le capital d'un prix de *cinq cents francs* destiné à récompenser, *tous les deux ans*, l'auteur du meilleur ouvrage sur

(1) A titre transitoire et pour une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1932 inclus, la limite d'âge est portée à quarante ans. Décision de l'Académie en date du 15 octobre 1927.)

la peinture de la Renaissance ou sur un des peintres du XIV^e, XV^e ou XVI^e siècle.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

PRIX LÉON BONNAT (2.600 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *deux mille six cents francs* qui sera partagé chaque année entre le premier et le deuxième second grand prix de Rome en peinture.

PRIX JULES ET LOUIS JEANBERNAT
ET BARTHELEMY DE FERRARI DORIA (2.000 fr.)

Ce prix, fondé par M. Emmanuel JEANBERNAT, en mémoire de ses deux fils morts pour la France, est décerné chaque année à tour de rôle par chacune des cinq Académies, à un ouvrage de littérature, de science ou d'art, fait par un jeune auteur français. Il ne peut être partagé. L'Académie des Beaux-Arts attribuera ce prix en 1931.

FONDATION REDON (4.000 fr.)

M. Gaston Redon, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *quatre mille francs*, qui sera remis chaque année au pensionnaire architecte, au moment de son retour de la Villa Médicis, s'il a rempli ses obligations réglementaires.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

FONDATION ALFRED MOREAU (9.000 fr.)

M^{me} veuve Alfred Moreau a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'une rente *annuelle* de *neuf mille francs* dont les arrérages seront remis « à la veuve ou aux enfants orphelins d'un peintre ou d'un sculpteur de talent qu'elle désignera.

« Si une année l'Académie des Beaux-Arts ne trouvait pas de veuve ou d'orphelins dignes de recevoir le montant des arrérages de cette fondation, elle pourrait en reporter la remise à une autre année. Elle aura également le droit de diviser le montant de ces arrérages entre plusieurs veuves et orphelins. La même veuve et les mêmes orphelins pourront bénéficier plusieurs années de suite de cette fondation si l'Académie des Beaux-Arts le juge bon. »

FONDATION LÉON BONNAT (6.500 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *six mille cinq cents francs* « dont les arrérages seront distribués *chaque année* à des artistes peintres français dans le besoin ».

PRIX GUSTAVE COURTOIS (3400 fr.)

FONDÉ PAR M. DAGNAN-BOUVERET

M. Pascal-Adolphe-Jean Dagnan-Bouveret, membre de l'Institut, a fait donation, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire à la fondation d'un prix *annuel* de *trois mille quatre cents francs*, en faveur de l'auteur d'un tableau, — étude de nu ou portrait, se distinguant par ses qualités de construction ou de modelé — exposé au salon des Artistes Français ou de la Société Nationale des Beaux-Arts ou des sociétés qui viendraient à le remplacer.

PRIX JACQUES DURAND (12 000 fr.)

M. Jacques Durand a, par donation en date du 26 avril 1927, donné à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix *biennal* de *douze mille francs*, en faveur de l'auteur français d'une œuvre symphonique ou de musique de chambre, éditée ou non.

Ce prix sera décerné en 1932.

FONDATION ANASTASI (5.000 fr.)

La pension annuelle de *cinq mille francs* instituée par M. Anastasi, en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER

La pension annuelle viagère de *sept cents francs*, fondée par M^{me} Besche, veuve Cellier, en faveur de la veuve d'un artiste peintre, a été attribuée en 1923.

PRIX JOHN RUSSEL POPE (1.000 fr.)

M. John Russel Pope, citoyen des États-Unis d'Amérique a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts de la somme nécessaire pour fonder *deux prix annuels* de *cinq cents francs* chacun, destinés aux élèves architectes français de l'École Nationale des Beaux-Arts qui auront obtenu le prix Jean Leclaire.

FONDATION DE M^{me} VICTOR NOURY
NÉE CATHERINE-VICTOIRE LANGLOIS (10.000 fr.)

Les revenus de cette fondation seront employés, *chaque année, dans la forme que l'Académie jugera le plus efficace, à encourager le développement de l'art français dans ses manifestations les plus diverses. Pourront seules être admises*

au bénéfice des présentes libéralités les personnes de nationalité française, sans distinction de sexe, âgées de moins de quarante-cinq ans.

FONDATION CHÉDANNE (5.000 fr.)

M. Chédanne, architecte, a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *cinq mille francs* de rente afin d'aider les architectes, pensionnaires de la Villa Médicis, dans leur travail de dernière année, au moyen de deux versements, l'un au cours du travail, le second lorsque, l'œuvre étant terminée, l'Académie l'aura acceptée.

FONDATION CHARLES BERTHAULT

Les revenus de la fondation faite par M. Charles Berthault, sont destinés à encourager des artistes (*de préférence* peintres ou sculpteurs et originaires de la ville de Laon ou du département de l'Aisne).

FONDATION ÉMILE VERNIER (2.500 fr.)

M^{me} Lanquetin, en souvenir d'*Émile Vernier*, artiste peintre, a légué à l'Académie un capital produisant un revenu de 2.500 francs. Ces arrérages seront remis, *pendant trois années consécutives*, à un élève de l'École des Beaux-Arts, (*de préférence* né dans le département du Doubs ou du Jura).

Ce prix triennal, attribué pour la première fois en 1930 sera décerné en 1933.

PRIX SUSSE FRÈRES (4.800 fr.)

La Société Susse frères a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *cent mille francs*, à l'effet de fonder un prix *annuel et indivisible*, en faveur d'un sculpteur français, *né français*, âgé au moins de vingt-sept ans et au plus de trente-trois ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, auteur d'un groupe ou d'une statue en ronde bosse *dont les gestes et les physionomies reflèteront un sentiment humain*. Les pensionnaires de la Villa Médicis ne sont pas admis à ce concours.

Ce prix sera décerné par un jury spécial comprenant la section de sculpture de l'Académie et quatre statuaires français âgés de moins de quarante-cinq ans, choisis par l'Académie en dehors d'elle.

FONDATION LÉO DELIBES (2.000 fr.)

M^{me} veuve Léo Delibes a légué un capital à l'Académie dont les arrérages seront partagés, chaque année, entre les jeunes compositeurs admis au concours définitif pour le Grand Prix de Rome en composition musicale à condition qu'ils aient rempli toutes les conditions du concours.

FONDATION MARTIAL MARIAUD (1.000 fr.)

M^{me} veuve Martial Mariaud a donné un capital dont les arrérages seront remis à l'architecte qui aura obtenu le premier second Prix de Rome.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École des Beaux-Arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel, M. de La Tour (demi-figure peinte dite *du torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

PRIX JAÿ

Ce prix est attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction.

CONDITIONS

COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

1° Les candidats aux prix de l'Académie devront adresser leurs lettres de demande, avec les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours auquel ils désirent prendre part, *avant le 1^{er} janvier* de l'année où le prix sera décerné, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Ce délai est reporté au 8 mai pour les candidats aux prix DESPREZ, H. LEHMANN, BRIZARD, MAXIME DAVID, EUG. PIOT, ARY SCHEFFER, DURAND, MEURAND, LE GUAY-LEBRUN, ÉDOUARD LEMAITRE, ROUYER, ALPHONSE DE NEUVILLE, LECLEERC-MARIA BOULAND, SANFORD SALTUS, GUSTAVE COURTOIS, SUSSE.

2° Les ouvrages *imprimés* doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1^{er} janvier de l'année où ils doivent concourir, au nombre de *quatre* exemplaires.

3° Les ouvrages écartés par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours.

4° Le même ouvrage ne pourra pas être présenté, la même année, aux concours de deux académies de l'Institut.

5° Nul n'est autorisé à prendre le titre de *Lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit à ce titre.

AUGUSTE PATEY

LA GRAVURE — LA MONNAIE — LES MÉDAILLES

PAR

M. CH.-M. WIDOR

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Voici ce que dit Aristote :

« Lorsque l'usage de la monnaie se répandit dans le monde, le monde fut délivré de l'embarras des continuel mesurages. »

Terrible embarras en effet. Comme moyens d'échange, les traficants de la préhistoire n'avaient que le métal sous forme de lingots, dont seuls la matière et le poids déterminaient la valeur. Quant aux « continuel mesurages », une peinture de la vieille Égypte nous en conserve un instantané : de hautes balances ; dans l'un des plateaux, le métal ; dans l'autre, un animal couché, brebis ou mouton ; à droite, l'acheteur équilibre le balancier ; à gauche, le vendeur prend des notes. Le métal est ici sous forme de rondelles évidées dans le centre. Au cours des siècles,

pour en faciliter le maniement, les lingots avaient dû passer au laminoir.

A quelle époque remonte l'idée, à qui attribuer la création d'un instrument d'échange portant estampille, ayant une forme, un poids, une valeur déterminés ? Hérodote l'attribue aux rois de Lydie, sept cents ans avant notre ère. Vainqueurs des Lydiens, conquérants du pays, héritiers de sa civilisation, de ses mœurs, de ses pratiques, les Perses s'empressèrent d'affecter à leurs mercenaires la monnaie d'or pour l'armée de terre, la monnaie d'argent pour la flotte.

L'usage ne devait pas tarder à s'en généraliser. De l'Asie, il gagna la Grèce, la Sicile, l'Étrurie, le sud de la Gaule et toutes les côtes de la Méditerranée. Alors que la Perse conservait l'or comme étalon, que la Grèce frappait ses pièces en argent, la République romaine n'usait encore que du cuivre. Mais, avec l'empire, la colossale puissance de la Rome nouvelle demandait des moyens nouveaux, entre autres, la réorganisation de ses finances. De là, sur les bords du Tibre, comme aujourd'hui au bord de la Seine, un Hôtel des Monnaies sous la direction d'un triumvirat *tres viri auro, argento, æri stando feriundo*, l'or et l'argent toujours à un titre très élevé et sans alliage. Bientôt toutes les provinces du vaste empire, toutes leurs capitales eurent des Hôtels des Monnaies : Lyon, Tarragone, Carthage, Alexandrie, Antioche, Thessalonique...

A Rome, l'Hôtel se trouvait à côté du temple de *Junon Moneta*, d'où le terme de *Monnaie*.

Je continue à faire de l'histoire.

Longtemps avant le monnayage, les Grecs travaillaient en *creux* la pierre et le métal, afin d'obtenir en *relief*, sur l'argile ou la cire, l'empreinte de leurs sceaux (1).

De même procédèrent-ils avec le métal lorsqu'ils fondèrent leurs officines d'État avec leurs services de *fonctionnaires*, je ne dis pas d'*ouvriers*, car ils pratiquaient le cumul, ces avisés concitoyens d'Aristote, à la fois monnayeurs et orfèvres, employés et patrons. Tel ce Démétrios que citent les *Actes des Apôtres*, qui, dans les rues d'Ephèse, lâchait sa bande d'apprentis criant, vociférant contre saint Paul dont les prédications, disait-il, menaçaient son commerce. Tel aux temps mérovingiens, le bon saint Éloi, monnayeur et orfèvre avant d'être évêque.

Les Grecs n'ont connu que la *monnaie*; or, les Romains ont encore frappé des pièces d'apparat, de grands *médillons* d'or et d'argent, pièces commémoratives, effigies d'eux-mêmes que les empereurs octroyaient à leurs familiers. Des médillons de même module, mais de bronze ceux-là, figuraient sur les enseignes militaires montrant l'image du souverain, objet d'un culte public : « Ce furent ces enseignes dont la vue souleva le peuple de Jérusalem, lorsque Ponce Pilate eut fait entrer dans la ville les légions romaines. C'est aussi ce qui coûta la

(1) Ils se contentèrent, tout d'abord, du *relief* pour les figures, laissant en *creux* lettres et chiffres, d'une reproduction plus délicate.

Ainsi fut démontrée la supercherie archéologique de la « tiare de Saïtapharnès » qu'il s'agissait de faire acheter par le Louvre. La scientifique querelle se termina par la preuve du faux que démontrait le *relief* de l'inscription. L'auteur de la tiare fut découvert, un Russe, dont l'*Illustration* a donné le portrait dans son numéro du 25 avril 1903.

vie à tant de chrétiens, au temps des persécutions, ceux-ci refusant de rendre aux enseignes un culte que leur interdisait leur religion (1). »

Quant à la *médaille*, elle caractérise la Renaissance (2). On la doit à ce Pisanello, de Vérone, peintre-sculpteur et fondeur qui eut l'idée de fixer sur le bronze les traits des nobles seigneurs et des belles dames de son temps. Il y réussit et le retentissement de son succès traversa les Alpes. Lyon, ville de banquiers, de joaillers, d'imprimeurs, avait aussi ses peintres-sculpteurs et fondeurs (3). La médaille de Charles VIII et Anne de Bretagne a été frappée à Lyon, et si elle ne peut être comparée aux bronzes de Pisanello, du moins témoigne-t-elle d'un art prêt à s'épanouir.

*
* *

Charlemagne avait installé ses monnayeurs *dans son palais de la Cité...* Saint Louis logeait des religieux *dans ses anciens bâtiments monétaires*, au Marais..... voilà tout

(1) Fr. Lenormant *Monnaies et Médailles* (Quantin, édit.).

(2) L'expression *ni sou ni maille* vient du terme bas-latin *Medalia* appliqué au demi-denier, à l'obole dont le Français du moyen âge a fait *Méaille* et l'archéologie *Médaille* (J. Babelon).

(3) En 1431, lorsque la prise de Bordeaux eut mis fin à la guerre de Cent ans et libéré le territoire, un financier patriote, qui fut peut-être Jacques Cœur, fit frapper, pour célébrer ce mémorable événement et en conserver le souvenir, une série de médailles d'or aux types variés. Elles portent d'un côté l'écu de France timbré de la couronne royale et surmonté d'un K également couronné, du nom de Karolus, de l'autre, une croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lys et contenue dans un encadrement gothique (Lenormant).

ce que nous savons du Moyen âge. Depuis plusieurs siècles, l'Hôtel des Monnaies se trouvait rive droite, à proximité du Louvre ; or, sous la régence, le vétuste édifice menaçant ruine, il devint urgent de le remplacer.

La bibliothèque du quai Conti conserve le plan de 1750 comprenant non seulement l'édifice actuel en façade sur la Seine, mais, avec l'achat des maisons voisines, l'aménagement de tout le quartier. Le 16 avril 1768, Louis XV en ordonnait l'exécution. Des deux bâtiments portant le nom d'Hôtel de Conti, le plus important fut démoli, l'autre existe encore au fond de l'impasse, en sorte d'annexe. Il s'est appelé successivement *petit Hôtel Guénégaud*, *petit Hôtel de Caumont*, *petit Hôtel de Conti*, et finalement *Hôtel de Laverdy*, du nom du ministre d'État qui l'habita jusqu'à la Révolution.

Architecte de l'ancienne Monnaie, l'auteur du projet approuvé par le Roi, Jacques-Denis Antoine s'était déjà fait remarquer par divers travaux, soit en France, soit à l'étranger. Lorsque, en 1776, il devint membre de l'Académie royale d'architecture, pouvait-il se douter que, vingt-trois ans plus tard, cette Académie viendrait prendre place à côté de son chef-d'œuvre, et qu'ayant siégé lui-même avec cette académie au Louvre, il siègerait ici-même, avec elle sous cette coupole ?

Les Mémoires du baron de Méneval nous montrent Jacques-Denis Antoine sous un aspect généralement insoupçonné.

Méneval achevait des études au collège Mazarin, quand la Révolution en chassa maîtres et élèves. Un vague désir l'attirait vers le théâtre. Il est aimablement accueilli par

le doyen des littérateurs d'alors, l'auteur de la comédie satirique *Les Philosophes*, ce Palissot qui ne fut jamais académicien, mais qui mourut bibliothécaire de la Mazarine... Dans le salon de Palissot, Méneval rencontrait Chénier (Marie-Joseph), Lebrun, Legouvé, Talma, M^{lle} Contat et l'architecte Antoine « qui avait pris pour une vocation décidée, sa passion du théâtre ». Son ami Lekain avait de toutes ses forces combattu cette théâtromanie, et l'avait empêché d'abandonner l'architecture pour une carrière aussi incertaine que précaire, M. Antoine lui en savait gré, tout en ne pouvant s'empêcher de regretter le rôle de *don Sanche d'Aragon* (de Corneille) dans lequel il voulait débiter au Théâtre-Français. Les débuts de M^{lle} Bourgoin étaient l'objet de sa sollicitude et il comptait sur la protection de Palissot pour son élève favorite, alors âgée de seize ans, « très jolie, étourdie et piquante, avec des manières ingénues ». M^{lle} Bourgoin venait presque tous les soirs avec Antoine répéter, devant Palissot, les rôles qu'elle avait choisis (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Napoléon*. E. Dantu, édit. 1894.)

L'Italie est justement fière de ses médaillistes; la France ne l'est pas moins des siens, les Guillaume Dupré, les Jean Varin et leurs successeurs, chaîne sans fin qui tantôt se détend et tantôt se resserre, mais sans rompre jamais. Bien avant le XVII^e, on *collectionnait* chez nous. Le duc Jean de Berry, frère de Charles V, faisait rechercher, à Rome, les effigies des empereurs, et c'est en étudiant leurs physionomies qu'il apprenait l'histoire. Le legs de Gaston d'Orléans à son royal neveu date de 1660. « Comme s'il eût reconnu, dans ces médailles, le seul

moyen de forcer la loi de l'universelle destruction, Louis XIV résolut de constituer par une série de pièces commémoratives l'histoire métallique de son règne (1). » Et c'est ainsi que, sous le nom de *Petite Académie* et plus tard d'*Académie des Inscriptions*, Colbert s'empessa de réunir le Conseil consultatif sur toutes les choses « qui regardent les bâtiments et où il peut entrer de l'esprit et de l'érudition ». Racine et Boileau faisaient partie du Conseil.

Industrie d'État, la gravure allait perdre quelque peu de sa personnalité, l'art devenant un métier et l'effigie une formule. Entre les innombrables portraits de Louis XIV à ses différents âges et la cire modelée par Benoist — le fameux médaillon de Versailles, — quel est le rapport ? où est la vérité ? Une réaction toutefois au XVIII^e : l'imagerie officielle cherche dans la figure, un peu moins d'idéal et plus de caractère, et dans le décor, moins de mythologie et plus de réalité. Pour preuve : la médaille commémorative du monument d'Antoine, datée de 1770, pose de la première pierre : au droit, un magistral portrait de Louis XV ; au revers, l'étonnante perspective de la façade sur le quai. Cette médaille est signée C.-N. Roëttiers, quatrième et dernier représentant d'une famille de graveurs ayant travaillé pendant près d'un siècle dans la maison.

Depuis Guillaume Dupré et Jean Varin, quinze ou vingt maîtres-graveurs se sont succédé à la Monnaie jusqu'à l'éminent confrère que nous venons de perdre.

(1) J. Babelon, *la Médaille et les Médailleurs*, Fayot, édit.

Auguste Patey était fils d'un tailleur de pierre, modeste ouvrier qui, par son intelligence, devint le praticien et presque le collaborateur des grands chefs de la sculpture d'alors. Quelle fête pour l'enfant quand il lui était permis d'accompagner son père dans ces ateliers, devant ces figures qui semblaient s'animer sous ses yeux, et quelle émotion, le jour où Chapu lui demanda si, lui aussi, voulait être sculpteur ! Maître dont les élèves conservent un souvenir touchant, respectueux de leur rêve, soucieux de leur destinée, Chapu avait l'art de professer librement sa foi esthétique sans jamais l'imposer. Son exemple toutefois ne devenait-il pas un enseignement, et ne retrouverait-on pas, quelques années plus tard, chez le maître-médailleur, la souplesse élégante du maître sculpteur ?

Soit caprice du sort, soit atavisme, comme le père avait fouillé le marbre, le fils voulut travailler l'acier. Notre futur confrère se présente un jour chez Chaplain, sollicitant de lui l'initiation technique. On peut juger de ses dons et de sa précoce expérience par sa copie de la *Monnaie de Syracuse*, alors qu'il montait en loge pour le concours de Rome. Second prix en 1875, Grand prix en 1881 ses envois son remarquables : le *Faune à la Chèvre*, le *Guerrier attachant sa sandale* (d'après le bas-relief du Parthénon).

« Quand auront disparu nos livres, nos tableaux, nos monuments, que restera-t-il de notre époque si riche en découvertes scientifiques et en progrès matériels, si ce n'est quelques morceaux de bronze, témoignant du passé (1) ? » Quelle âme mieux préparée à l'emprise du

(1) G. Chastenet de Castaing, sénateur, rapporteur du budget.

passé que celle d'un sculpteur sur métal? Toute l'œuvre de Patey ne s'inspire-t-elle pas de son séjour dans la Ville éternelle?

Pour les prix de Rome, le retour à Paris c'est la grande émotion, le commencement de la bataille : lutte pour la vie, lutte pour le nom. Etre ou ne pas être... Une nature aussi droite, aussi forte de sa simplicité ne pouvait connaître le doute. Tel les maîtres d'autrefois, il se met au travail sans autre souci que ce travail, et tout naturellement le succès, les récompenses, les honneurs lui viennent, sans même qu'il ait conscience de les mériter.

Il n'a pas d'âge, cet art de la médaille, celui de Patey en particulier, mélange de force et de grâce. Comparez ces deux médailles de Pasteur et de Chantilly : le torse d'*Hercule* brandissant sa massue, arc-bouté sur le monstre et cette vision de *l'Espérance attendant l'exilé*... A côté de ces portraits si réalistes de *Roty*, de *Barye*, de *Georges Perrot*, les symboliques et poétiques figures de la *Peinture*, de la *Sculpture*, de *l'Épargne*..., élégance, noblesse du mouvement, pureté de la ligne, beauté de la forme, beauté de tous les temps. Quant à ses fonds de tableau, au choix du décor, jamais de remplissage, de transposition des valeurs, d'éléments étrangers à l'essence même de ce tableau qui est le Bronze (1).

En plus de ses médailles, l'œuvre de Patey comprend des bas-reliefs, des bustes et, dans le cimetière du Mée, près de Melun, une émouvante statue d'enfant, la fille

(1) Choisir des fleurs pour décorer une plaque de métal c'est pour nous, musiciens, transposer l'orchestre sur un orgue mécanique.

de son cher confrère Roty, comme lui gloire de notre École.

Il avait été nommé graveur de la Monnaie, le 22 août 1896. C'est donc tout près de nous, dans le recueillement de cette Thébaïde en plein Paris, dans le silence de ces vastes cours, de ces hauts étages, qu'il a signé la plus grande partie de son œuvre. Il y vivait en philosophe; vie de famille, d'affection, d'amitié : sa femme, musicienne distinguée, quelques parents, des amis d'enfance comme Dampy, des camarades de Rome comme Pierné, Debussy, Deglane, des confrères, des collègues, ses modèles, ses élèves...

Le respectueux hommage que rendaient à sa mémoire les disciples de Chapu, ceux-ci le rendent à celle de Patey, à sa clairvoyance, à son libéralisme : « Il nous corrigeait non pas d'après lui, mais d'après nous. » Ainsi s'exprimait tout dernièrement l'un d'eux, son successeur à la Monnaie.

Membre de l'Institut en 1913, personne ne prit jamais part plus vive aux devoirs de l'Académie. Quel ne fut pas mon étonnement, un jour qu'après de vaines recherches dans nos procès-verbaux, et en désespoir de cause, j'allai frapper à sa porte. Il s'agissait d'un fait et d'une date intéressant nos archives, et qui pouvaient l'avoir personnellement intéressé. C'était ce matin de mars 1918, où commencèrent à pleuvoir sur Paris les obus de la Bertha. Pendant que de sa fenêtre j'interrogeais le ciel, Patey feuilletant un paquet de notes soigneusement classées : « Voici le fait, voici la date » me dit-il après deux minutes de recherches, et devant ma surprise :

« Oui, ce sont mes procès-verbaux à moi; à l'issue de la séance, j'en résume l'essentiel; vous voyez que cela peut servir. »

Je ne crois pas que depuis 1795, fondation de l'Institut, pareil exemple soit à citer.

Une visite au Musée du quai de Conti c'est une excursion dans l'Histoire. Si la grise couleur d'une façade que n'effleure jamais le soleil prête à la mélancolie, quel enchantement sous le portique, devant cette cour, au pied de cet escalier, chef-d'œuvre de proportions, de simplicité, de grandeur, exemple le plus caractéristique peut-être de l'architecture du XVIII^e.

Dans l'étroit vestibule qui précède la grande salle, à titre de curiosité, les deux Balanciers de Louis XIV et de Napoléon (1).

Jusqu'à Henri II les monnayeurs ne connaissaient que la frappe au marteau, laquelle ne permettait pas plus l'égalité du poids que l'identité de la forme. Avisé par son ambassadeur à Augsbourg qu'un orfèvre du pays, Marc Schwab, venait d'inventer un appareil répondant précisément à ces nécessités de poids et de forme, Henri II fit secrètement acheter l'invention, et ses émissaires revinrent d'Augsbourg avec l'appareil et les ouvriers capables de le mettre en mouvement. Combien

(1) Actionné par la vapeur, le Balancier actuel, qui date de 1897, possède une force d'empreinte correspondant à un poids de 4 à 300000 kilogrammes (Mazerolle : *La Monnaie, les Bâtimens, les Ateliers, le Musée*. H. Laurens édit.).

fallut-il de temps pour le monter, en éprouver les avantages et l'imposer à une routine de plusieurs siècles, on le devine. Sous Louis XIII seulement, vers 1645, la machine remplaça définitivement le marteau, et Jean Varin fut nommé Directeur du nouveau service, Graveur général des monnaies et Contrôleur des effigies.

Ce sont les vieux canons de l' Arsenal qui fournirent le bronze du Balancier de Louis XIV; quant à celui de 1805, glorieuse en est la provenance, et c'est l'un des deux acteurs de la scène, le ministre des Finances, Gaudin lui-même, le futur duc de Gaëte qui nous la raconte :

« Les bulletins de l'armée qui donnaient l'état des prises énormes d'artillerie à Austerlitz, me firent naître l'idée de revendiquer une partie de ces dépouilles. Je n'eus donc, au retour de l'Empereur, rien de plus pressé que de le prier de m'abandonner une vingtaine de canons. « Vingt canons! Est-ce que vous auriez l'intention de me faire la guerre? — Oh! assurément non, la partie ne serait pas égale; je voudrais seulement généraliser l'usage du nouveau Balancier qui nous réussit si bien ici, et dont Votre Majesté connaît les avantages. Il est, comme Elle le sait, tout de cuivre, et mon budget n'est pas assez fort pour supporter cette dépense. Toute difficulté disparaîtrait si Votre Majesté voulait bien accueillir ma prière. — Vingt canons! vingt canons, mais c'est beaucoup! — J'estime qu'il ne m'en faut pas moins. Mon projet est d'appeler mes nouveaux Balanciers des *Austerlitz* et de les ceindre d'un collier sur lequel on lira : *Cuivre pris à Austerlitz sur l'ennemi*. — Alors, dit l'Empereur, du ton le plus aimable, c'est par la vanité que vous me prenez... eh bien

vous aurez vos canons », et se tournant vers le maréchal Berthier, ministre de la Guerre, il lui ordonne de mettre à la disposition du ministre des Finances, vingt pièces hors de service.

Par décret du 11 juin 1778, une chaire de Chimie avait été créée à la Monnaie « pour connaître des qualités et quantités du métal contenu dans les minerais ». Un autre décret, celui-ci du 19 mars 1783, y avait installé une École des Mines — c'est dans la grande salle du Musée actuel que se faisaient les cours. Le professeur que représente une curieuse gravure du temps, est-ce l'inspecteur général des monnaies et médailles, Condorcet.....est-ce le chimiste Balthazar Sage, la gravure ne le dit pas. Mais ce que disent les archives, c'est en conséquence de cette installation, le triste sort d'une quantité de tentures et tapisseries lamées d'or et d'argent, jusqu'alors précieusement conservées au Garde-meuble. Il s'agissait de trouver les fonds nécessaires à l'aménagement des collections, et le contrôleur des Finances, Calonne déclarait que sa caisse était vide. Comment l'idée lui vint-elle? Comment la fit-il partager? Sage signala la valeur de ces tapisseries alors peu appréciées, et comme les marchands n'en offraient guère plus de soixante mille livres, il obtint de les faire brûler, opération qui produisit 440.000 livres au trésor. (Mazerolle).

Condorcet habita la Monnaie de 1775 à 1791. Quant à l'École des Mines, elle ne quitta les bâtiments du quai Conti que trois ans plus tard.

Le 26 avril 1792, David déclarait à la Convention : « Je désire que des médailles soient frappées pour tous les

événements glorieux ou heureux déjà arrivés ou qui arriveront à la République. » On n'avait pas attendu David pour commémorer ces événements. Le symbolisme naïf de la médaille du 14 juillet représente *un pauvre ouvrier qui brise ses chaînes en entendant le canon de la Bastille*. Moins symbolique et plus dramatique celle du 6 octobre : *Entouré d'une populace en armes, le carrosse royal passe lentement au pied de la statue, place Louis XV ; du haut de son piédestal, l'altière figure de bronze plane sur la scène ; tout au fond, l'élégante colonnade*. Médailles de la *Fédération*, du 10 août, de la *Fête de l'Être Suprême*, allégories de la *Liberté*, de l'*Humanité*, de la *Loi*, effigies de *Bailly*, de *Lepelletier*, de *Marat*, les événements et les personnages de la Révolution ont été et restent commémorés quai Conti, ce qui laisserait croire à une période de particulière prospérité pour la maison ; or en ce temps d'assignats, le papier remplaçait le métal, et l'intérêt de la politique primait souvent celui de l'art.

1800 ! Tout change avec le siècle. Avec le Consulat et l'Empire, c'est l'ordre et l'autorité. De nouveau, en belles pièces d'or et d'argent, on frappe des *écus* et des *louis*. Reprenant la pensée de Louis XIV, Napoléon veut perpétuer les événements du règne. Nous connaissons tous ces bronzes du *Concordat*, du *Code Civil*, de la *Légion d'Honneur*, de la *Banque de France*, de notre *Académie à Rome*, pour ne rappeler que les institutions civiles. Gravées postérieurement à 1815, quelques médailles complètent le tableau : *Retour de l'île d'Elbe*, *A bord du Bellephophon*, *l'Empereur à Sainte-Hélène*, *Sa mort*...

Les collections de la Monnaie remontent à la préhistoire de la Gaule, aux *Sous d'or* mérovingiens, aux *Deniers d'argent* carlovingiens; puis à l'époque capétienne, au *Florin* de Philippe VI, au *Franc* de Charles V, aux *Écus* de Louis XI... Près de dix siècles, de Hugues Capet jusqu'à nous, jusqu'au *louis* de Chaplain, à la *Semeuse* de Roty, aux *pièces nickelées* de Patey.

Il ne nous est pas permis d'étudier l'histoire à la façon de cet élégant duc de Berry, lisant Tacite avec le portrait du César sous les yeux. L'iconographie des rois de France est beaucoup moins riche que celle des empereurs romains. Elle ne commence à s'affirmer que, vers la fin du XIV^e, par ces trois dessins ou peintures du musée du Louvre: Jean le Bon, Charles V, Charles VII (1). Quant aux siècles précédents, quant aux invasions, dévastations, pillages, catastrophes de tout genre qu'a vécues le pays, quant aux actes, aux secours qui l'ont sauvé, rien ne le rappelle à nos yeux. Une date mémorable entre toutes: 1451. Pour la première fois, on songe à perpétuer le souvenir d'une grande joie nationale: Bordeaux venait d'être pris, c'était enfin la paix, la libération du sol après cent ans de guerre..... Un patriote anonyme commande une médaille; mais sur cette médaille aux armes du roi, pas d'effigie, pas de symbole, aucune allusion au fait extraordinaire, cause première de cette grande joie nationale. Rien de la miraculeuse chevauchée de Chinon à Orléans, d'Orléans à Reims (2). Nous

(1) La plus ancienne Médaille que possède la Monnaie est celle de Charles VIII, en l'honneur de la conquête de Naples.

(2) Seule l'image de l'empereur pouvait figurer sur les monnaies et

n'avons pas, sur le bronze, le masque de l'héroïne à placer en tête de ceux à qui nous devons l'unité de la patrie. Ni le burin, ni le crayon ne nous ont conservé sa figure terrestre, mais notre XX^e siècle en la béatifiant, se la représente idéalisée, sous une forme surnaturelle, telle la Vierge casquée du *Cantique des Cantiques*, symbole de la Sagesse :

Terribilis sicut acies.

Terrible comme une armée rangée en bataille.

Son épée, c'est celle de la France, celle de Denain, de Fontenoy, de Valmy, de Marengo, d'Iéna, de Friedland, celle qui nous a valu l'Algérie, l'Indochine, le Maroc, l'épée de Foch, de Gallieni, de Fayolle, de Mangin, pour ne parler que des morts. Mais comment, en invoquant ceux qui ne sont plus, ne pas nous incliner ici devant nos confrères Joffre, Pétain, Lyautey, devant Gouraud, des *Inscriptions*, devant Castelnau, des *Beaux-Arts*, notre confrère de chez nous? Comment ne pas saluer de loin et bien bas tous ceux qui veillent sur nos destins, conscients du passé, préparant l'avenir, qui silencieusement travaillent comme ont travaillé leurs aînés, corps et âme au service du pays, n'en parlant jamais, y pensant toujours.

médailles romaines. De même, à la Cour de France. Il fallait un événement exceptionnel pour déroger à la règle : l'héroïque défense de Metz, en 1552, mérita cet honneur sans précédent au duc de Guise.